

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

■ Séance du 14 Décembre 2017

5337

■ Présentation du rapport d'activité 2016 du délégataire de service public pour le parc de stationnement République à Marseille DSP07/143 - INDIGO

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole d'Aix-Marseille Provence, exerce la compétence la réalisation et la gestion des parcs de stationnement sur l'ensemble de son territoire.

Le parc de stationnement République est un ouvrage situé sous la rue de la République, comprenant, sur cinq niveaux enterrés, environ 800 places de stationnement pour les véhicules. Ce parc de stationnement a été réalisé par la Communauté Urbaine dans le cadre général de la requalification urbaine du quartier, initié par les collectivités locales, en cohérence avec le projet Euroméditerranée et en préalable à la réalisation du Tramway dans le secteur de la rue de la République à Marseille (2ème arrondissement).

Par délibération, TRA 3/685/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le choix de la Société Vinci Park France devenue Indigo en 2015, en tant que Délégataire de Service Public, pour l'exploitation dans le cadre d'un affermage du parking République. Le contrat, d'une durée de douze ans, a démarré le 9 octobre 2007.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTUP 008-631/11/CC du 21 octobre 2011 approuvant l'avenant n°1 au contrat d'affermage ;
- La délibération DTM 008-1032/15/CC du 22 mai 2015 concernant la mise en œuvre de la tarification au quart d'heure au sein des parkings communautaires gérés en délégation de service public, sous forme d'affermage ou de concession ;
- La délibération du Conseil Communautaire DTM 014-1157/15/CC du 3 juillet 2015 approuvant l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public, concernant l'exploitation du parc de stationnement République à Marseille Vinci Park France ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2016 jointe en annexe
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis favorable du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du XXX

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant le parking République pour l'année 2016, a été remis par la Société Indigo.

Délibère

Article unique

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant le parking République pour l'année 2016, remis par la Société Indigo

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL METROPOLITAIN

■ Séance du

■ Présentation du Rapport d'Activité 2016 du Délégué de Service Public pour le parking République – DSP n° 07/143 Indigo

I. Compte rendu technique

Le parking République (800 places) a ouvert ses portes en 2008. Le contrat délégation de service public sous la forme d'un affermage avait été conclu avec la société Vinci Park. Depuis novembre 2015, la société Vinci Park a changé sa marque devenue Indigo. Ce contrat arrivera à échéance le 31 Mars 2020.

Le parc de stationnement fonctionne 24h/24, avec accès pour les clients horaires de 7h à 23h tous les jours de la semaine pour l'entrée, et 24h/24 pour la sortie. Pour les abonnés l'entrée/sortie est permanente.

L'exploitation est assurée par 3,4 ETP épaulés par une équipe d'agents d'intervention pour assurer la maintenance de cet équipement. En dehors de la présence de personnel, ce parking est télé géré depuis le parking Bourse.

La société Indigo s'est par ailleurs dotée d'un outil d'aide à la maintenance et d'exploitation SAMEX afin de faciliter le travail des agents d'exploitation au sein de tous ces parcs.

Durant l'exercice, le délégataire a procédé à différents travaux de maintenance courante. et la mise en peinture de plusieurs niveau ainsi que la reprise de la signalisation.

Par ailleurs, le délégataire a optimisé le bureau d'accueil au sein duquel il a installé une de ces boutiques Indigo. Vitrine de la marque, celle-ci permet de renseigner la clientèle tout en la conseillant sur les différents abonnements et produits tarifaires disponibles.

Le délégataire prévoit la réalisation de gros investissements en 2017 et 2018 pour des montants de 50 k€ et 111 k€ pour chaque exercice. Il a prévu de remplacer le variateur de certains ventilateurs, des vitrages au niveau -5, d'installer des prises de recharge électriques et de repeindre le niveau -4 du parc.

II. Compte rendu financier

1. Tarifs et fréquentation

En 2016, les tarifs horaires n'ont pas évolué. Seuls les tarifs « abonnements résidents » ont augmenté de +1,20% en moyenne.

Le parking République offre une première demi-heure gratuite de stationnement.

La fréquentation horaire annuelle s'établit à 74 543 paiements, et montre une progression de 5,15 % par rapport à 2015.

Le ticket moyen est en légère baisse de -0,29% et passe de 7,57 € TTC à 7,55 € TTC en 2016.

En 2016, le nombre d'abonnés diminue de 4,77 % pour s'établir à 512 abonnés contre 542 en 2015.

2. Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 086 k€ HT et diminue de -0,8 % en 2016. Il est composé à 53,8% des recettes inhérentes aux abonnements, à 44,9% des recettes horaires et à 1,3% des activités annexes.

Il est précisé que 50 places sont amodiées au sein de ce parking. 50 autres places devront être vendues par le délégataire en 2017. Le fruit de la vente de ces amodiations reviendra à Métropole Aix Marseille Provence qui a financé ce parking. Le délégataire peine à vendre ces places du fait du manque de pôles générateurs au sein de la Rue de la République.

Pour l'année 2016, le total des produits marque une diminution de 0,7%, due principalement à la baisse du nombre d'abonnements. Il s'établit à 1 149 k€ HT.

La redevance versée par le délégataire à la Métropole, au titre de 2016 s'élève à 496,2 k€ HT et présente une augmentation de 0,55%, par rapport à 2016.

Les charges ont progressé de 1,53 % en 2016 et s'élèvent à 1 180 k€ HT.

Le résultat 2016 est toujours déficitaire, s'aggrave pour s'établir à -31K€ HT contre -5,5k€ en 2015.

3. Analyse financière :

L'économie de cette délégation doit être analysée à l'aune du modèle économique à l'œuvre dans l'activité parking : la rentabilité dégagée est d'autant plus importante que la part relative des abonnements est faible.

Constituant 54% du chiffre d'affaires (CA) global du parking, les entrées abonnements se sont réduites de 4% en 2016 après la chute de 19% enregistrée en 2015.

Malgré la légère baisse du CA global, la contraction de 5,1% des charges externes d'exploitation dont 60% en coût intérimaires a permis de restaurer la richesse produite par l'activité parking. En effet, après un effondrement de plus de 15% en 2015, la valeur ajoutée a progressé de 1,1% au titre de l'année 2016.

Entamée en 2014, l'accélération en 2016 de la compression des charges de personnel interne au groupe : -13,4% a un impact positif direct sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) qui passe de 62 325 € en 2015 à 98 458 € en 2016.

Cependant, en raison de charges d'amortissement particulièrement élevées : (109 309 €) soit le double de l'année précédente, la rentabilité économique caractérisée par l'EBE ne permet pas de restaurer un résultat courant avant impôt positif d'autant que les frais financiers se sont eux-mêmes accrus de 44,2%.

Avec un taux de marge brute exprimé par le ratio EBE / CA évoluant de 5% en 2015 à 8% en 2016, les fondamentaux de la création de richesse par l'activité de ce parking sont toujours présents.

III. Qualité du service

Après le changement de marque, le délégataire a doté l'ensemble de son personnel de nouvelles tenues qui répondent aux exigences de sécurité tout en permettant aux usagers, de mieux identifier les agents de la Société « Indigo ».

La société Indigo s'implique autour de quatre thèmes : la propreté, l'accueil, la sécurité des clients et une maintenance de qualité.

Le parc a fait l'objet de 93 réclamations, dont 80% concernaient des demandes de renseignements sur le fonctionnement de l'équipement ou la gestion des abonnements.

Le parking République offre de nombreux services à la clientèle : prêt de parapluies, radio Indigo, application Smartphone, un service autos... De même, un numéro Azur est disponible pour faciliter les relations clients.

Le parking République propose différents modes de paiements, espèces, CB, Liber't, carte total GR.

IV. Conclusion générale sur la vie du service sur l'exercice 2016

La société Indigo ne cesse de développer son offre de services aux usagers afin de satisfaire la clientèle. Malgré tous les efforts déployés, le parking République peine à trouver sa clientèle du fait de la fermeture régulière des commerces situés au sein de cette artère.

Toutefois, et malgré le résultat négatif présenté pour cet exercice, aucun risque réel n'apparaît pour la collectivité que ce soit en termes d'exploitation du service public de stationnement délégué ou de rentabilité de la délégation de service public. En revanche, à court terme, les investissements prévus au cours des deux prochains exercices aggraveront certainement l'équilibre économique de ce parc, même si un résultat d'exploitation positif semble atteignable au-delà.

Ville de MARSEILLE

**Parc de stationnement
République**

Compte rendu d'activité 2016

Indigo Infra France

Siège Social : 4 Place de la Pyramide – Imm. Ile de France Bt A – 92800 PUTEAUX LA DEFENSE – N° AZUR : 0810 26 3000

Direction Régionale : Noilly Paradis – 146 rue Paradis – 13006 MARSEILLE - ☎ 04 91 37 34 34 - 📠 04 91 37 34 30

INDIGO

Reçu au Contrôle de légalité le 26 janvier 2018

Sommaire

- 1. Cadre général de la Délégation de Service Public**
 - 1.1. Caractéristiques principales du contrat de délégation
 - 1.2. Faits marquants de l'exercice
 - 1.3. Technique

- 2. Compte rendu technique et financier**
 - 2.1. Politique tarifaire et évolutions
 - 2.2. Détails sur la formation du chiffre d'affaires
 - 2.3. Autres recettes d'exploitation
 - 2.4. Ressources humaines

- 3. Suivi du patrimoine**
 - 3.1. Inventaire et situation patrimoniale du service délégué
 - 3.2. Variations du patrimoine
 - 3.3. Travaux de l'exercice
 - 3.4. Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement
 - 3.5. Durée d'amortissement des biens et immobilisations

- 4. Economie de la délégation**
 - 4.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation
 - 4.1.1 Compte d'exploitation
 - 4.1.2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits
 - 4.2. Engagement à incidences financières
 - 4.3. Relations financières avec le délégant

- 5. Données prévisionnelles**
 - 5.1. Réalisé N / Budgété N
 - 5.2. Budgété N+1 / Réalisé N

- 6. Qualité du service**
 - 6.1. Indicateurs de qualité
 - 6.2. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire
 - 6.3. Prestations techniques
 - 6.4. Prestations commerciales

- 7. Annexes**

Le présent rapport d'activité a été élaboré en vertu des dispositions prévues dans la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 complétée par le décret n° 2005-236 daté du 14 mars 2005.

Il correspond également aux rapports techniques et financiers prévus dans les termes de la convention de concession.

Les comptes détaillés retraçant la totalité des opérations relatives à l'exécution de la délégation du service public sont inclus dans le présent rapport.

1. Cadre général de la Délégation de service Public

1-1 Caractéristiques principales du contrat de délégation

Le parc de stationnement **REPUBLIQUE** de **MARSEILLE** est exploité par la Société Indigo Infra France dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, qui s'achève le 30/03/2020.

Cet ouvrage a été mis en service partiellement en date du 19 février 2008, la prise de possession de l'ouvrage dans sa totalité a été rendue effective au 31 mai 2008. De nombreuses réserves ont été émises par le délégataire, et actées dans l'état des lieux en date du 30 juin 2008 annexé à la prise de possession de l'ouvrage.

L'avenant n° 1 portant sur :

- les adaptations à apporter d'une part, aux conditions d'utilisation du parc et d'autre part, aux clauses financières de la Convention au regard des contraintes d'exploitation imprévisibles conformément aux dispositions de l'article 5.4 de la Convention « Réexamen des conditions financières ».
- la clause d'indexation prévue à l'article 5.3 de la Convention suite aux changements intervenus dans les indices la composant,
- les dispositions de l'article 5.6 " Régime fiscal >> consécutivement au remplacement à compter du 1^{er} janvier 2010 de la Taxe Professionnelle par la Contribution Economique Territoriale,
- les dispositions de l'article 2.7.1 relatives aux Abonnements Résidents suite à la décision de la Collectivité délégante de supprimer la limitation mensuelle de sorties pour cette catégorie d'abonnement.

a été notifié en date du 16/11/2011.

L'avenant n°2 portant sur :

- L'établissement d'une nouvelle grille tarifaire par pas de quinze minutes, conformément à l'article L113-7 de la Loi n° 2014/344 du 17 mars 2014 du code de la consommation.

a été signé en date du 16/07/2015.

Localement, l'exploitation est assurée par la société Indigo Park et placée sous la responsabilité de Bruno DELANOY, responsable de district, assisté d'un Responsable d'Exploitation et de trois agents d'exploitation.

La capacité totale de l'ouvrage est de 800 emplacements, répartis sur 5 niveaux en sous-sol.

Le parc est accessible à la clientèle tous les jours 24/24

Les abonnés ont un accès permanent au parc au moyen de leur carte d'abonnement ; les clients horaires peuvent récupérer leur véhicule à tout moment grâce à leur ticket en l'introduisant dans les lecteurs situés aux accès piétons.

En dehors des horaires de présence du personnel, la gestion du site (interphonie, vidéo et report des alarmes techniques) est assurée depuis le CRTO situé sur le parc BOURSE à MARSEILLE.

Les interventions sur place sont gérées par des agents de l'exploitant et une société de sécurité.

Concernant la maintenance courante de l'ouvrage, l'entretien technique des différents équipements de péage ou de sécurité est effectué par des entreprises spécialisées qui offrent les garanties requises pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Un contrôle périodique est effectué par un organisme agréé pour les installations électriques, la détection incendie, les ascenseurs.

Le nettoyage de l'ouvrage est assuré par le personnel Indigo, à l'aide notamment d'une auto-laveuse.

La Direction Régionale, basée à MARSEILLE assure, avec l'assistance d'Éric LECHAT, Directeur de Secteur, chargé des Bouches-du-Rhône :

- le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- les relations avec l'autorité délégante,
- la gestion administrative et financière de l'exploitation.

1-2 Faits marquants de l'exercice

1 er trimestre

La fréquentation du parking République est toujours en baisse. Pour le premier trimestre 2016, la fréquentation a reculée de - 7,6 % soit 1 298 véhicules de moins.

La situation économique de ce quartier est moribonde et plusieurs commerces ont fermé. Le nombre d'abonnés est également en recul de -3,2%.

2 ème trimestre

La fréquentation du parking République est toujours en baisse.

Nous espérons que les enseignes prévues dans cette rue redonnent de l'activité au quartier.

Le nombre d'abonnés est en recul de -3,16%.

3 ème trimestre

La fréquentation du parking République enregistre une légère amélioration au cours de ce trimestre (+ 732 visiteurs payants)

La situation économique du quartier ne semble pas s'améliorer et l'avenir demeure bien sombre.

4 ème trimestre

La fréquentation du parking République enregistre une très belle remontée de sa fréquentation horaire, avec des hausses respectives de 25%, 14% et 22% en octobre, novembre et décembre. Ce renversement de la tendance permet de finir l'année avec une hausse de la fréquentation de +5,1% et une hausse du CA de 3,3%.

Par contre, le nombre d'abonnés est toujours inférieur à 2015 et nous terminons l'année à -4,8% d'abonnements et un CA abonné en baisse de 4.1%.

NOUVELLES TENUES DE TRAVAIL INDIGO

Après le changement de marque commerciale opéré en novembre 2015 « VINCI Park devient Indigo » et qui a concerné la signalétique à l'intérieur et à l'extérieur des parkings ; à l'été 2016, tous nos collaborateurs ont été dotés de nouvelles tenues de travail adaptées à nos métiers et aux saisons.

Ces tenues ont été pensées pour répondre aux contraintes des parcs de stationnement :

- Elles répondent aux exigences de sécurité (couleurs adaptées, bandes réfléchissantes,...)
- Une gamme large et adaptée à chaque saison est déployée (parka, chemises, polos, softshell, jean, pantalon de pluie, casquette, bonnet, chaussures de sécurité basses ou montantes, gants polaires,...)
- Le logo de l'entreprise est mis en avant pour permettre aux clients d'identifier aisément nos agents.



CAMPAGNES D’AFFICHAGE

Pour accompagner le changement de la marque, nous avons déployé en 2016 une campagne d’affichage dans les parkings Indigo pour rappeler notre engagement à garantir la sécurité, le confort, la propreté, et à innover.



En octobre 2016, Indigo a mis en place une campagne d’affichage nationale d’informations, pour rappeler ces engagements.

Indigo s’implique envers ses clients autour de 4 thèmes :

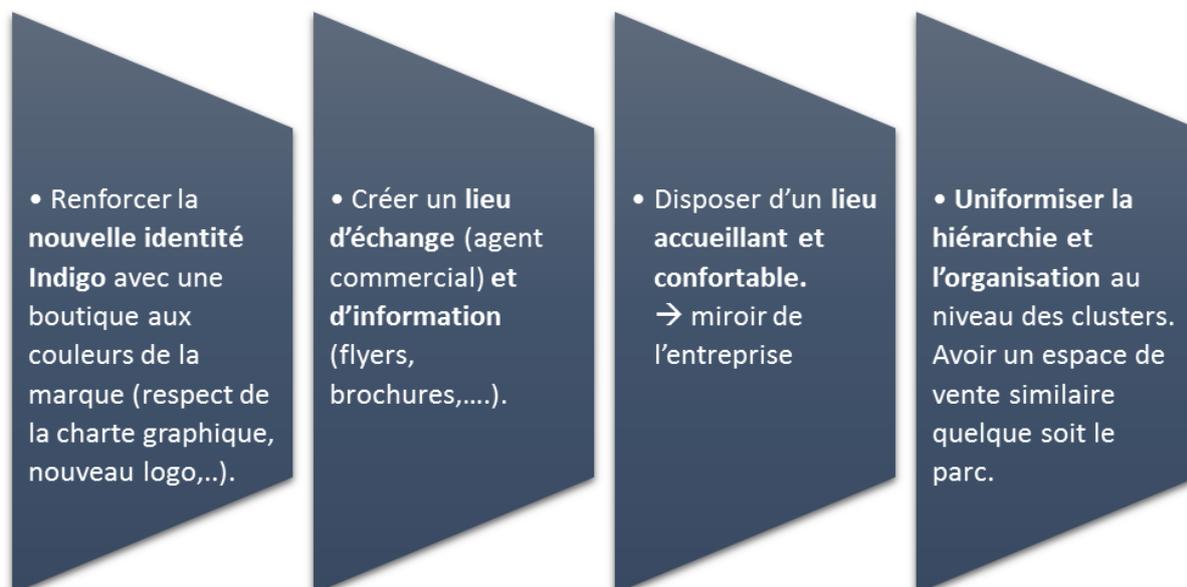
- la propreté,
- l’accueil client,
- la sécurité,
- la maintenance.

Cette campagne d’affichage rappelle à notre personnel et nos sous-traitants que nous sommes toujours au service de nos clients, et engagés opérationnellement.



CREATION DES BOUTIQUES

Nous avons créé des boutiques commerciales qui garantissent à nos clients abonnés un service efficace. Nos objectifs avec la création des boutiques à Marseille ont été les suivants :



Pour obtenir des renseignements sur les abonnements et services disponibles ou souscrire un abonnement, les clients pourront désormais rencontrer dans les boutiques nos collaborateurs spécialement formés. Entièrement repensés pour l'occasion et avec un nouveau design, ces espaces ont pour objectif de devenir des canaux de vente à part entière. Les horaires d'ouverture des boutiques sont affichés dans les parcs et sur le site internet.

LA BOUTIQUE 

A Marseille, 3 boutiques sont actuellement ouvertes, l'une sur le parc Castellane, l'une sur le parc Terrasses du Port et l'autre sur le parc Bourse (avec un déménagement prévu de cette dernière sur le parc République en mai 2017). Un référent commercial anime chacune des boutiques.

Dans chaque boutique, une borne d'information tactile a été installée et est à la disposition de nos clients. Ces bornes servent également à nos référents commerciaux pour étayer leur discours.



PAIEMENT RECURRENT EN CARTE BANCAIRE (PRCB)

Indigo propose à Marseille depuis novembre 2016 la commercialisation d'un nouveau produit d'abonnement en paiement CB mensuel à destination des clients particuliers.

Le PRCB c'est : un nouveau produit d'abonnement plus simple, plus pratique et plus flexible (durée d'engagement moins longue, possibilité de souscrire par internet et plus besoin de renouveler). A Marseille, ce produit est proposé au même tarif que le Prélèvement Mensuel automatique.

Type de contrat : Contrat à durée indéterminée :

- Le client est débité sur sa carte bancaire tous les mois (entre le 5 et le 8) tant qu'il ne résilie pas.
- Le client est engagé pour une durée minimum de 3 mois.
- Avec ce nouveau produit, le client n'a donc plus besoin de renouveler son abonnement chaque mois ou chaque trimestre.
- Au-delà de la période d'engagement, il peut résilier son abonnement depuis son compte client sur Internet.

Canaux de vente : Site Internet ou Boutique

Gestion de l'abonnement depuis le compte client Internet pour :

- L'accès à ses factures mensuelles
- La mise à jour de sa carte bancaire
- La résiliation de son abonnement

Flyer

Mise à disposition de flyer personnalisable pour faire la promotion du nouvel abonnement,

OPTEZ DÈS MAINTENANT POUR NOTRE NOUVEL ABONNEMENT

Abonnement 24h/24 - 7j/7 - Auto

par mois

+ ECONOMIQUE qu'un abonnement mensuel ou trimestriel classique.

+ FLEXIBLE, vous êtes libre de résilier quand vous le souhaitez après les trois premiers mois⁽¹⁾.

+ PRATIQUE, plus besoin de penser à renouveler votre abonnement chaque mois ou chaque trimestre.

POUR EN SAVOIR +

Rendez-vous en Boutique ou sur parkindigo.fr

Contactez le Service Clients
service.clients@parkindigo.com
0 810 26 3000

INDIGO

(1) Abonnement à durée indéterminée, résiliable à tout moment après une période d'engagement minimum de 3 mois et payable mensuellement par débit sur une carte bancaire. Plus d'informations sur parkindigo.fr. Tarif en vigueur au 01/10/2016.

MISE EN PLACE DU ¼ SECURITE

EN 2016 seulement 1 accident du travail dans nos parcs marseillais : c'est le résultat d'un travail de fond mené par la DRH et qui porte sur les sujets les plus accidentogènes (chute de plain pieds, agressions verbales ou physiques, etc.).

QUART D'HEURE SECURITE	16/09 au 16/10/2016	
Thème abordé : l'Accident du Travail (AT)		

INTEGRITE DES RECETTES / OBJECTIF CASHLESS

Pour limiter les risques de braquage et d'agressions, et empêcher la tentation de fraude, nous avons supprimé en 2016 toutes les caisses manuelles (pièces et billets) dans les locaux d'exploitation de nos parkings. Nous orientons désormais les clients souhaitant régler en espèces (pièces ou billets) vers les caisses automatiques.

RADIO-CONTINUTE ELECTRIQUE

La législation relative à l'équipement de dispositifs de radio-continuité électrique permettant aux Pompiers de communiquer avec les intervenants à l'intérieur de l'ouvrage ayant été arrêtée à l'été 2016, nous avons immédiatement lancé le déploiement de dispositifs assurant cette radio-continuité dans tous les parcs concernés à Marseille.



LECTURE DE PLAQUE MINÉRALOGIQUE SYSTEMATISEE

La Lecture de Plaque Minéralogique est installée dans tous les parcs marseillais à l'exception de Borély et Blancarde. Avantages = confort pour les abonnés, juste prix pour les clients horaires ayant perdu leur ticket, limitation de la fraude.

Le principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.

Les objectifs liés à cette technologie sont multiples :

- Permettre une expérience de stationnement dématérialisée (pour les abonnés l'entrée et la sortie se font en mains-libres, pour les clients horaires l'ouverture automatique sur reconnaissance après paiement en caisse automatique)
- Assurer un traitement équitable de nos clients lorsqu'ils ont perdu leur ticket
- Assurer une cohérence et un contrôle entre les titres (ticket, badges sans contact) et le véhicule. Le principe est simple : à chaque présentation devant une borne d'entrée ou de sortie, le système identifie l'immatriculation du véhicule et associe cette immatriculation avec le titre de stationnement (ticket horaire ou badge abonnés). Ce système offre un niveau de confort élevé pour les utilisateurs des parkings et constitue un outil efficace de gestion pour l'exploitant.



2. Compte rendu technique et financier

2-1 Politique tarifaire et évolutions

a) Tarifs 01/2015

A - TARIF HORAIRE

1/2 heure	Gratuit
1 heure	2,10€
2 heures	4,20€
3 heures	6,30€
4 heures	8,00€
5 heures	9,70€
6 heures	11,60€
7 heures	13,20€
8 heures	14,70€
9 heures	16,40€
10 heures	18,00€
11 heures	19,50€
12 heures	20,50€
13 heures	21,50€
14 heures	22,00€
15 heures	22,50€
16 heures	22,50€
17 heures	23,00€
24 heures	23,00€

Ticket perdu/J 23,00€

B - FORFAITS PASSAGERS

1 semaine	70,00€
2 semaines	140,00€

C - TARIF LONGUE DUREE

Abonnement sans place réservée

- Abonnement Résident "Panier" PMA
- Abonnement Voiture Résident
- Abonnement Voiture (nuit+ week-end)(18h/08H)
- Abonnement Voiture Travail 5/7 (7h/22H)
- Abonnement Voiture Travail 6/7 (7h/22H)
- Abonnement Moto
- Abonnement banalisé (non résident)

MOIS	TRIMESTRE	ANNEE
		1 020,00 €
111,00€	330,00€	1 320,00 € (1)
70,00€	205,00€	756,00 € (2)
	420,00€	1 620,00 € (3)
152,00€		1 800,00 € (4)
58,50 €	174,00 €	684,00 € (5)
186,00 €	550,00 €	2 094,00 € (6)

PMA = prélèvement automatique mensuel

- (1) Par prélèvement automatique mensuel de 110,00 €
(2) Par prélèvement automatique mensuel de 63,00 €
(3) Par prélèvement automatique mensuel de 135,00 €
(4) Par prélèvement automatique mensuel de 150,00 €
(5) Par prélèvement automatique mensuel de 57,00 €
(6) Par prélèvement automatique mensuel de 174,50 €

b) Tarifs 07/2015

**A - TARIF PAR TRANCHES DE 15 MN (€ TTC) DE 0 A 12 HEURES DE STATIONNEMENT
PUIS PAR TRANCHE D'UNE HEURE DE 12 A 24 HEURES DE STATIONNEMENT**

Tranche de		Tarif par 1/4h	Tarif cumulé
0mn	à 15mn	0,00 €	0,00 €
16mn	à 30mn	0,00 €	0,00 €
31mn	à 45mn	1,50 €	1,50 €
46mn	à 1h	0,60 €	2,10 €
1h01	à 1h15	1,00 €	3,10 €
1h16	à 1h30	0,80 €	3,90 €
1h31	à 1h45	0,40 €	4,30 €
1h46	à 2h	0,20 €	4,50 €
2h01	à 2h15	0,80 €	5,30 €
2h16	à 2h30	0,60 €	5,90 €
2h31	à 2h45	0,50 €	6,40 €
2h46	à 3h	0,50 €	6,90 €
3h01	à 3h15	1,00 €	7,90 €
3h16	à 3h30	0,50 €	8,40 €
3h31	à 3h45	0,30 €	8,70 €
3h46	à 4h	0,30 €	9,00 €
4h01	à 4h15	0,80 €	9,80 €
4h16	à 4h30	0,50 €	10,30 €
4h31	à 4h45	0,30 €	10,60 €
4h46	à 5h	0,20 €	10,80 €
5h01	à 5h15	0,50 €	11,30 €
5h16	à 5h30	0,50 €	11,80 €
5h31	à 5h45	0,50 €	12,30 €
5h46	à 6h	0,50 €	12,80 €
6h01	à 6h15	0,50 €	13,30 €
6h16	à 6h30	0,50 €	13,80 €
6h31	à 6h45	0,50 €	14,30 €
6h46	à 7h	0,50 €	14,80 €
7h01	à 7h15	0,50 €	15,30 €
7h16	à 7h30	0,50 €	15,80 €
7h31	à 7h45	0,50 €	16,30 €
7h46	à 8h	0,50 €	16,80 €
8h01	à 8h15	0,40 €	17,20 €
8h16	à 8h30	0,40 €	17,60 €
8h31	à 8h45	0,40 €	18,00 €
8h46	à 9h	0,40 €	18,40 €
9h01	à 9h15	0,30 €	18,70 €
9h16	à 9h30	0,30 €	19,00 €
9h31	à 9h45	0,30 €	19,30 €
9h46	à 10h	0,30 €	19,60 €
10h01	à 10h15	0,30 €	19,90 €
10h16	à 10h30	0,30 €	20,20 €
10h31	à 10h45	0,30 €	20,50 €
10h46	à 11h	0,30 €	20,80 €
11h01	à 11h15	0,30 €	21,10 €
11h16	à 11h30	0,30 €	21,40 €
11h31	à 11h45	0,30 €	21,70 €
11h46	à 12h	0,30 €	22,00 €
12h01	à 13h	0,10 €	22,10 €
13h01	à 14h	0,10 €	22,20 €
14h01	à 15h	0,10 €	22,30 €
15h01	à 16h	0,10 €	22,40 €
16h01	à 17h	0,10 €	22,50 €
17h01	à 18h	0,10 €	22,60 €
18h01	à 19h	0,10 €	22,70 €
19h01	à 20h	0,10 €	22,80 €
20h01	à 21h	0,10 €	22,90 €
21h01	à 22h	0,10 €	23,00 €
22h01	à 23h	0,10 €	23,10 €
23h01	à 24h	0,10 €	23,20 €
Tarif Journée			23,20 €
Ticket perdu/J			23,20 €

B - FORFAITS PASSAGERS

1 semaine	70,00€
2 semaines	140,00€

C - TARIF LONGUE DUREE

Abonnement sans place réservée

- Abonnement Résident "Panier" PMA			
- Abonnement Voiture Résident	111,00€	330,00€	1 320,00 € (1)
- Abonnement Voiture (nuit+ week-end)(18h/08H	70,00€	205,00€	756,00 € (2)
- Abonnement Voiture Travail 5/7 (7h/22H)		420,00€	1 620,00 € (3)
- Abonnement Voiture Travail 6/7 (7h/22H)	152,00€		1 800,00 € (4)
- Abonnement Moto	58,50 €	174,00 €	684,00 € (5)
- Abonnement banalisé (non résident)	186,00 €	550,00 €	2094,00 € (6)

MOIS	TRIMESTRE	ANNEE
		1 020,00 €
		1 320,00 € (1)
		756,00 € (2)
		1 620,00 € (3)
		1 800,00 € (4)
		684,00 € (5)
		2094,00 € (6)

PMA = prélèvement automatique mensuel

(1) Par prélèvement automatique mensuel de 110,00€

(2) Par prélèvement automatique mensuel de 63,00€

(3) Par prélèvement automatique mensuel de 135,00€

(4) Par prélèvement automatique mensuel de 150,00€

(5) Par prélèvement automatique mensuel de 57,00€

(6) Par prélèvement automatique mensuel de 174,50€

PARKING RÉPUBLIQUE

Vous trouverez ci-dessous les principales [offres de stationnement](#) disponibles dans ce parking ensemble des offres disponibles en Boutique Indigo au parking Bourse).

Offre	ABONNEMENT			Paiement par CB récurrent (3 mois d'engagement)
	Mensuel	Trimestriel	Annuel	
Abonnement 24/24 - 7/7	186,00 €	550,00 €	2 094,00 €	174,50 €
Abonnement jour 5j / 7	142,00 €	420,00 €	1 620,00 €	136,00 €
Abonnement nuit + WE	70,00 €	205,00 €	768,00 €	64,00 €
Abonnement moto 24/24 - 7/7	58,50 €	174,00 €	684,00 €	58,00 €
Abonnement Résident 24/24 - 7/7	111,00 €	335,00 €	1 332,00 €	111,50 €
Abonnement Résident Panier 24/24 - 7/7	-	-	1 032,00 €	86,00 €
Abonnement Résident Panier nuit + WE	-	-	450,00 €	38,00 €

Offre	FORFAIT
Forfait 7 jours	72,00 €
Forfait 14 jours	140,00 €



Services inclus : lecture de plaque minéralogique, souscription et renouvellement des abonnements sur internet

Capacité du parc : 800 places de stationnement sur 5 niveaux

INDIGO

d) Tarifs plafonds

Abonnements (indexé)- Valeurs plafond	
	tarif indexé arrondi
Mensuel	188,30 €
Trimestriel	565,00 €
Annuel	2 236,30 €
Mensuel résidant	111,80 €
Trimestriel résident	335,40 €
Annuel Résidant " Panier "	1 073,40 €
Annuel résident	1 341,80 €
Mensuel moto	58,80 €
Trimestriel moto	176,50 €
Annuel moto	706,20 €

e) Formule d'indexation

COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Marseille REPUBLIQUE

TARIFS

ANNEE : 2016

nouvelle formule en 2009 :

$$K = 0,15 + 0,65 (ICHT-IME \times a / ICHT-IMEo) + 0,20 (EBIQ00 \times b \times c / EBIQ00o)$$

ICHT-IMEo = 100,0 valeur décembre 2008
indice du coût du travail, tous salariés dans les
industries mécaniques et électriques

ICHT-IME = 123,0 valeur juillet 2015 (parution 07/10/15)
115,5 a : coeff de raccordement 1,0648 = $\frac{143,0}{134,3}$ (août 2006)

EBIQ00o = 111,0 valeur nov.-2006

EBIQ00 = 124,1
104,6 valeur novembre 2015 (parution : 18/12/15)
b : coeff de raccordement 1,0525
c : coeff de raccordement 1,1276

0,15 0,15
0,65 0,799384
0,20 0,223674

K (2016) = 1,17306

K (2016) = 1,17698	inclus changement de TVA
-----------------------------	---------------------------------

2-2 Détails sur la formation du chiffre d'affaires

cf. Annexe 1

Sur le parc République, les recettes liées aux abonnements composent la majeure partie du chiffre d'affaires. Toutefois, le déplacement des abonnés de MPM fin 205 a eu un impact sur le montant des recettes.

En 2016, la fréquentation de la clientèle horaire a augmenté de 5,1% et la CA horaire a progressé de 3,3%.

Le nombre d'abonnés est quant à lui en baisse de 4.8% et le CA abonné a diminué de 4,1%.

Dans le détail du chiffre d'affaires, nous retrouvons une recette de 13 753€HT correspondant aux frais de mise à disposition de l'aire de lavage, des recettes publicitaires et de la location d'emplacements à la société d'auto-partage CITIZ notamment. Ces recettes d'activités annexes sont stables.

Enfin, nous enregistrons une recette de 62 199€ en « autres produits » : cela correspond à la refacturation de la CFE au délégant.

Au total, les produits d'exploitations reculent de 0,7% sur l'année, par rapport à 2015.

Recette Horaire HT :	487 991€
Recette Abonnements HT :	584 616€
<i>Dont abonnements 2 roues</i>	<i>10 825 €</i>
Activités annexes :	13 753€
Autres produits (refac CFE) :	62 199€

2-3 Autres recettes d'exploitation

a. Contrats Longues Durée

Parc	NOM	Prénom	Adresse	Nombre de Places	Date signature du contrat
République	HADDAUI	Karim	8 Place Desmoulins 13002 Marseille	1	16/ 11/ 2010
	GRANDS MAGASINS GALERIES LAFAYETTE		27 rue de la Chaussée d'Antin 75009 Marseille	29	29/ 04/ 2011
	CENTRE BOURSE		21 Av. Kleber 75116 Paris		
	SC VENDOME		Cœur Défense Tour B La Défense 100 Esplanade du Général Charles de Gaulle 92400 Courbevoie	12	08/ 12/ 2011

b. Amodiatoires Cf. Annexe 2

EVOLUTION DU SCHEMA D'EXPLOITATION

Notre expérience acquise et notre compréhension du changement des comportements d'achat client nous ont permis de définir l'approche qui conditionne les grands principes de nos schémas d'exploitations :

- 1- Notre métier de la vente doit être multi-canal
- 2- Notre métier doit s'articuler autour du parcours client et de ces principaux critères d'appréciation du service :
 - a. La propreté et le maintien de nos ouvrages
 - b. La sécurité des biens et des personnes
 - c. L'accueil de nos clients pour faciliter leur parcours
- 3- Pour répondre à ces attentes nous sommes convaincus que nos équipes doivent :
 - a. Etre mobiles pour voir ce que les clients voient
 - b. Etre mobiles pour assurer une présence quand le flux des parkings augmente
 - c. Voir à distance pour sécuriser à tout moment nos clients et nos ouvrages
 - d. Organiser leur présence pour répondre aux attentes de nos clients

Ainsi notre proposition de création de valeur tourne autour de ce slogan :

LA BONNE PERSONNE AU BON ENDROIT AU BON MOMENT

Dans cette lignée, en février 2016, nous avons fait évoluer le schéma d'exploitation des parkings de Marseille, en créant une force d'intervention mobile de jour ainsi qu'une équipe de télé-opération permanente ; sur le principe du CRTO qui exploite les parkings de nuit depuis plusieurs années.

Ainsi, quand l'agent affecté à son parc s'éloigne du bureau pour effectuer des missions (d'entretien – maintenance-propreté-aide aux clients) dans le parc ou en cas d'absence de personnel, notre télé-opération continue de surveiller les alarmes des dispositifs de sécurité du parking, de répondre aux appels des clients depuis les bornes d'appel du parc, et d'opérer à distance le matériel de contrôle d'accès. Les équipes mobiles effectuent quant à elles des missions de maintenance en se déplaçant avec des véhicules et sont dirigées vers les parkings concernés par de alarmes techniques remontées à notre télé-opération.

Ces agents mobiles peuvent également venir pallier les absences de personnels fixes sur les parcs ainsi que venir en renfort de ceux-ci lors des moments d'affluences.

Avec cette structure en renfort du personnel présent dans les parcs, nous améliorons notre réactivité et notre taux de disponibilité, par rapport à l'organisation précédente. Les effectifs mobiles interviennent depuis deux bases locales d'intervention : une située au parking Bourse et qui intervient sur un périmètre composé des parkings Bourse / Charles de Gaulle / Hôpital Européen / République / Sainte Barbe / Vieux Port Fort Saint / Vieux Port la Criée ; l'autre située au parking Castellane et qui opère sur un périmètre composé des parkings Blancarde / Castellane / Conception / Hippodrome Borély / Jean Jaurès / Paradis Mélizan / Prado Périer / Préfecture.

Ce nouveau principe d'organisation de l'exploitation permettra ainsi, pour l'ensemble des parcs, de :

- mutualiser et optimiser les schémas d'exploitation des différents parcs de stationnement (mobilité, flexibilité et solidarité des équipes);
- réaffecter des moyens humains sur l'accueil, le nettoyage, la maintenance et les interventions (remise à plat des compétences et des missions de chacun);
- améliorer la réactivité des équipes d'exploitation ainsi que la qualité d'accueil dans les parcs (une réponse à tous les clients 24h/24);
- avoir en permanence des personnels formés et opérationnels.

SAMEX

Indigo a mis en place un outil de pilotage des interventions. Cet outil, appelé SAMEX (Système d'aide à la maintenance et à l'exploitation) est déployé depuis le 4^{ème} trimestre 2016 sur nos exploitations Marseillaises.

Il dispose des fonctionnalités suivantes :

- planification des rondes d'exploitation (parcours client) ou d'entretien technique,
- interventions sur demande ou appel client,
- gestion de ticket d'incidents électroniques,
- main courante électronique,
- protection du travailleur isolé,
- reporting.

C'est un outil unifié à destination du personnel technique mais aussi d'exploitation. Il est basé sur une plateforme de dernière génération virtualisée (mode SAAS), ce qui permet un accès aisé depuis n'importe quel terminal relié à Internet : ordinateur fixe, Smartphone, tablette...

Bien entendu, du fait de la spécificité des ouvrages enterrés, un mode déconnecté permet à l'utilisateur d'utiliser l'outil même en l'absence de réseau GSM.

De manière non limitative, il permet de :

- gérer des formulaires d'interventions,
- planifier des tâches récurrentes,
- communiquer en instantané vers d'autres techniciens ou le dispatcheur (messagerie interne),
- disposer d'une base documentaire et de consignes embarquées (procédures spécifiques, schéma d'armoire, rapport Amiante, etc.),
- suivre et transmettre des demandes d'intervention,
- saisir en temps réel des rapports d'intervention avec prise en charge de texte, photos ou vidéos,
- consulter les interventions en cours, passées ou à réaliser,
- suivre en temps réel des rondes, d'envoyer des rapports associés,
- éditer des rapports, réaliser des reporting et analyses (statistiques disponibles),
- assurer la protection des travailleurs isolés.

Les personnes habilitées à utiliser l'outil sont représentées dans le schéma ci-après. Leur niveau d'accès à l'outil varie en fonction de leur poste et de leur rôle.

Le déploiement de l'outil SAMEX permet un gain en temps et en efficacité considérable : plus de compte-rendu d'intervention à rédiger (saisie en temps réel lors de l'intervention, avec photos ou vidéos à l'appui) ; plus de perte de temps de remontée des problèmes : les informations sont directement envoyées au bon interlocuteur (interne ou externe).

Cet outil permet donc une parfaite maîtrise des délais d'intervention, et une analyse fine des défaillances des équipements.

Ainsi, la maintenance interne et externe est régulièrement suivie et le service au client parfaitement maîtrisé.

« MON GUIDE PROPRETE » ET LE KIT DE NETTOYAGE ORAPI

Afin de renforcer le degré de qualité souhaité par Indigo, l'entreprise a déployé un guide de propreté qui a été distribué à tous les collaborateurs Marseillais en octobre 2016 accompagné d'un discours de leur management sur l'implication et le niveau attendu.

Ce guide :

- oriente sur le comportement à adopter dans le parc pour un collaborateur.
- Est illustré par des images (shooting).
- Contient le descriptif de l'équipement du kit de nettoyage, les numéros d'urgence, les bonnes pratiques, les éléments à couvrir dans le parcours clients.



INDIGO // Mon guide propreté

Sommaire

	Les clés pour tout comprendre	4-7
	Les incontournables	8-15
	Le parcours de l'automobiliste	8-15
	Le parcours du piéton	17-28
	Mon kit de nettoyage	29-34

Un nouveau kit de nettoyage complet a également été mis en place sur chaque site Marseillais accompagné d'un guide d'utilisation ainsi que d'une formation dispensée par la société Orapi (fournisseur des produits de nettoyage).

3. Suivi du patrimoine

3-1 Inventaire et situation patrimoniale du service délégué

INVENTAIRE IMMOBILISATIONS AU 31/12/2016 PARC DE MARSEILLE REPUBLIQUE

Date acquisition	DESIGNATION	VALEUR BRUTE	DOTATIONS 2016	AMTS CUMULES	VNC AU 31/12/2016
01/05/2008	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE INTRAPAR	17 090,00	1 709,00	15 110,17	1 979,83
01/06/2008	PILOTE VIDEO BOSCH DIVAR	2 436,00	162,40	1 410,57	1 025,43
01/06/2008	KIT DE RELEVAGE DES BARRIERES/COUPURE EL	1 688,50	168,85	1 454,60	233,90
01/05/2009	MATERIEL DE PEAGE	160 000,00	16 000,00	128 000,00	32 000,00
01/07/2009	LECTEURS PIETONS	11 388,00	1 138,80	8 651,76	2 736,24
01/07/2009	CAMERAS VIDEO SURVEILLANCE	22 260,20	2 782,52	21 360,63	899,57
29/05/2013	ABACUS CENTRALE GESTION DBS	5 438,00	1 087,60	3 909,40	1 528,60
01/11/2013	MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	3 505,03	701,01	2 220,18	1 284,85
25/02/2014	EQUIPEMENT RESEAU RADIO PTI	17 026,08	1 135,07	3 234,17	13 791,91
26/03/2014	MODULE NUMERIQUE AVEC DSP	506,00	33,73	93,43	412,57
20/05/2014	ANTENNE LIBERT	3 259,00	325,90	853,59	2 405,41
19/10/2015	130026 MATERIEL ELECTRIQUE REGLETTES	4 639,50	927,90	1 116,02	3 523,48
01/01/2016	TRAVAUX AMENAGEMENT PEAGE	39 195,36	3 919,54	3 919,54	35 275,82
04/07/2016	ADAPTATION BANCAIRE BT13	16 012,46	1 583,75	1 583,75	14 428,71
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		7 917,87	11 861,21	-11 861,21
	MAT ET OUTILLAGE EN CONCESSION	304 444,13	39 593,94	204 779,02	99 665,11
19/02/2008	MAT EN ACIER POUR DRAPEAU	2 683,99	268,40	2 379,67	304,32
01/05/2008	TRVX AMENAGEMENT SANITAIRES	11 277,00	1 127,70	9 804,21	1 472,79
01/06/2008	TRAVAUX AMENAGEMENT SANITAIRES	15 340,00	1 534,00	13 688,64	1 651,36
01/07/2008	INTRAVISION INTRAPARC²	17 325,00	1 732,50	14 749,92	2 575,08
01/02/2009	CAISSON DYNAMIQUE CPLT SIGNLIQUE	1 481,31	148,13	1 172,46	308,85
01/07/2009	HABILLAGE ESCALIERS	10 174,18	1 017,42	7 807,65	2 366,53
01/07/2009	PEINTURES DALLES POCO TACTILES	13 669,73	911,32	6 993,44	6 676,29
01/07/2009	MACONNERIE ET CAREELAGE PALIERS ET ESCAL	6 575,00	657,50	4 968,18	1 606,82
01/01/2011	BARRE AU SOL POUR MOTOS	2 280,00	228,00	1 368,00	912,00
01/01/2011	BARRE MOTO 15 M	800,00	80,00	480,00	320,00
24/08/2012	REMPLOC.BATTERIE SOURCE CENTRALE	2 660,00	266,00	1 158,48	1 501,52
05/01/2013	BOUCLES DETECTION RAMPES ENTREES	1 846,00	184,60	736,38	1 109,62
01/11/2013	DIVERS TX SAE	14 321,57	1 432,16	4 535,83	9 785,74
01/11/2013	CABLAGE SAE MATERIEL PEAGE	9 121,11	912,11	2 888,76	6 232,35
04/04/2014	PEINTURE	4 297,50	286,50	786,50	3 511,00
01/09/2014	ADAPTAT.DISPOSITIF SAE ALARME PTI	404,89	40,49	94,62	310,27
23/10/2014	2 CLIMATISATIONS	2 990,00	299,00	655,34	2 334,66
06/03/2015	PROFIL/BANDE ANTIDERAPANT PMR	5 325,71	532,57	971,76	4 353,95
31/10/2015	DOWNLIGHT EXTRA	1 320,00	132,00	154,42	1 165,58
09/11/2015	TRAVAUX DE PEINTURE	84 829,80	5 655,32	6 476,50	78 353,30
13/11/2015	INSTALLATION ELECTRIQUE	7 134,60	713,46	809,24	6 325,36
28/11/2015	MISE EN PEINTURE	33 736,50	2 249,10	2 458,61	31 277,89
01/01/2016	BLOCS SECOURS	5 670,50	567,05	567,05	5 103,45
01/01/2016	PEINTURE	4 977,50	331,83	331,83	4 645,67
01/01/2016	MARQUE INDIGO	4 269,49	1 423,16	1 423,16	2 846,33
	AMORTISSEMENTS DE DUREE DE VIE UTILE		24 918,28	34 828,56	-34 828,56
	AGENC. AMENAG. INSTALL. EN CONCESSION	264 511,38	47 648,60	122 289,21	142 222,17
	TOTAL BIENS DE RETOUR	568 955,51	87 242,54	327 068,24	241 887,27
30/06/2008	1 BALISE LIBER-T TIME Q	10 688,00	1 068,80	9 090,64	1 597,36
01/01/2012	AXIOBOX M1+IHM	5 738,30	573,83	2 869,15	2 869,15
14/02/2012	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	3 435,87	687,17	3 353,24	82,63
18/02/2014	ANTENNE LIBER T GEA	2 950,00	295,00	846,21	2 103,79
18/02/2014	ANTENNE LIBER T GEA	2 950,00	295,00	846,21	2 103,79
01/01/2016	MATERIEL TATA 2016 DA V130026	735,34	245,11	245,11	490,23
	MATERIEL ENGINES ET GROS OUTILLAGE	26 497,51	3 164,91	17 250,56	9 246,95
06/11/2014	CLIM MONO SPLIT REVERSIBLE INVERTER	1 250,00	125,00	269,18	980,82
	INST.GEN.AG.AMENAG.CONST.&TERR.	1 250,00	125,00	269,18	980,82
18/02/2008	ENS.NEC ML450 POWERMATE + LC17M VGA	532,16	0,00	532,16	0,00
19/02/2008	INSTALLATION CICO SOHO 97 ADSL	949,63	0,00	949,63	0,00
26/02/2010	ENS,HP COMPAQ 6000PRO E5300+LE19	531,95	0,00	531,95	0,00
	MOBILIER ET MATERIEL INFORMATIQUE	2 013,74	0,00	2 013,74	0,00
31/07/2008	ENS.MOBILIER DE BUREAU	3 485,76	387,30	3 261,36	224,40
	MOBILIER DE BUREAU ET DE MAGASIN	3 485,76	387,30	3 261,36	224,40
24/03/2008	COPIEUR BIZHUB 163+DF502	804,00	0,00	804,00	0,00
	PETITS MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU	804,00	0,00	804,00	0,00
	TOTAL BIENS DE REPRISE*	34 051,01	3 677,21	23 598,84	10 452,17
	TOTAL 130026 MARSEILLE REPUBLIQUE	603 006,52	90 919,75	350 667,08	252 339,44

*quote part des actifs immobilisés détenus par Indigo Park

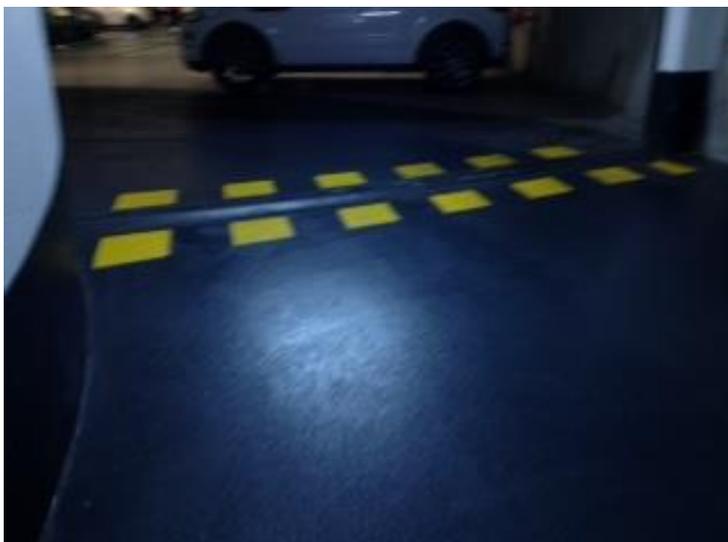
3-2 Variations du patrimoine

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

A ce titre, aucune variation n'est intervenue au cours de l'exercice 2016.

3-3 Travaux de l'exercice

Pour répondre à la demande de la collectivité, nous avons effectué quelques travaux de peinture tels que des zébras aux passages des portes coupe-feu. Les flèches au sol ont également été repeintes



3-4 Prévisions d'investissement et des dépenses de renouvellement en euros HT

Parc	2016	2017	2018
République	NEANT	Variateur ventilateur Vitres niveau -5 Bornes de recharges	Peinture niveau - 4 + sol
TOTAL		50 000,00 €	1110 000,00€

D'une façon générale, nous remplaçons les équipements défectueux ou endommagés de manière à assurer une excellente qualité de service aux usagers du parc.

3-5 Durée d'amortissement des biens et immobilisations

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions : parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles : ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. Techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. Gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

4. Economie de la délégation

4-1 Compte annuel de résultat de l'exploitation

4-1-1 Compte d'exploitation

Exercice 2016

En euros H.T

Cf. Version complète Annexe 4

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2016

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	Ecart
Horaires parcs	472 335	487 991	15 656
Abonnés parcs	609 506	584 616	-24 890
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 095 111	1 086 360	-8 751
Sous Total Autres Produits	61 507	62 199	692
Total Produits d'Exploitation	1 156 618	1 148 559	-8 059
Sous Total Frais de Personnel	-277 868	-230 674	47 194
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-122 041	-127 867	-5 826
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-8 799	-6 880	1 919
Total Charges Directes d'Exploitation	-408 708	-365 421	43 287
Total Autres Charges d'Exploitation	-685 583	-687 680	-2 097
Total Charges d'Exploitation	-1 094 290	-1 053 101	41 189
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-55 656	-109 309	-53 653
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	6 671	-13 851	-53 653
Total Frais Financiers	-12 134	-17 497	-5 363
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficits antérieurs	-5 463	-31 348	-25 885

Commentaires

RECETTES

Suite au départ d'entreprises, nous enregistrons une baisse des recettes abonnés. Les recettes horaires sont quant à elle en hausse, grâce notamment à un très bon 4ème trimestre.

CHARGES

Les charges d'exploitation ont été bien maîtrisées. Les contrats de maintenance, de nettoyage et de gardiennage sont des contrats nationaux. Ce qui nous permet de bénéficier de tarifs très compétitifs.

En revanche, les charges non courantes ont été largement impactées par la mise au rebut de la signalétique Vinci Park à l'occasion du changement de nom et les amortissements en « durée de vie utile », compte-tenu de la proche fin du contrat, qui consistent en un amortissement accéléré des investissements récents dont la durée de vie normale est supérieure au temps restant jusqu'à la fin du contrat.

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION et RESULTAT NET

Légèrement positif en 2015, il est négatif en 2016 avec un EBIT de -13 851€.

Le résultat net du parking République est, après application des frais financiers, de -31 348€ en 2016, contre - 5 463€ en 2015.

4-1-2 Présentation des méthodes de calcul charges/produits

Cf. Annexes 5, 5a, 5b, 5c

4-2 Engagements à incidence financière

A ce jour, seule la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat, nous semble devoir être recensée comme un engagement à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 – I – h).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

4-3 Relations financières avec le délégant

Le montant de la redevance due au délégant pour l'exercice 2016 s'élève à 496 219,00€ contre une redevance de 493.517,00€ en 2015. Soit une diminution de 2 702€.

5. Données prévisionnelles

5-1 Réalisé N / Budgété N Cf. Version complète Annexe 6

COMPARATIF Réalisé N / Budgété N	BUDGET 2016	ANNEE 2016	Ecart
Horaires parcs	524 667	487 991	-36 676
Abonnés parcs	629 640	584 616	-45 024
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 190 107	1 086 360	-103 747
Sous Total Autres Produits	50 000	62 199	12 199
Total Produits d'Exploitation	1 240 107	1 148 559	-91 548
Sous Total Frais de Personnel	-267 904	-230 674	37 230
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-130 917	-127 867	3 050
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-8 300	-6 880	1 420
Total Charges Directes d'Exploitation	-407 120	-365 421	41 699
Total Autres Charges d'Exploitation	-743 996	-687 791	56 205
Total Charges d'Exploitation	-1 151 116	-1 053 212	97 904
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-115 946	-109 309	6 637
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	-26 955	-13 962	12 993
Total Frais Financiers	-17 498	-17 497	1
Resultat avant Impots sur les Sociétés et Déficit antérieurs	-44 453	-31 459	12 994

Commentaires

Le chiffre d'affaire prévisionnel n'a pas été atteint, notamment à cause de 3 premiers trimestres en berne.

5-2 Budgété N + 1 / Réalisé N
Cf. Version complète Annexe 7

COMPARATIF Réalisé N / Budgété N+1	ANNEE 2016	BUDGET 2017	Ecart
Horaires parcs	487 991	494 179	6 188
Abonnés parcs	584 616	595 930	11 314
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 086 360	1 127 309	40 949
Sous Total Autres Produits	62 199	60 000	-2 199
Total Produits d'Exploitation	1 148 559	1 187 309	38 750
Sous Total Frais de Personnel	-230 674	-219 532	11 142
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-127 867	-104 354	23 513
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-6 880	-6 275	605
Total Charges Directes d'Exploitation	-365 421	-330 161	35 260
Total Autres Charges d'Exploitation	-687 680	-694 411	-6 731
Total Charges d'Exploitation	-1 053 101	-1 024 572	28 529
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-109 309	-90 798	18 511
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	-13 851	71 939	85 790
Total Frais Financiers	-17 497	-12 233	5 264
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	-31 348	59 706	91 054

Commentaires

Pour les recettes horaires et abonnés, nous espérons une embellie pour l'année 2017 de +3,3% de Chiffre d'affaires, dans la continuité de l'excellent 4ème trimestre. L'indexation des tarifs horaires conjuguée à une hausse du trafic horaire doit permettre d'augmenter le CA horaire ; nous espérons que l'établissement de la Boutique à République bénéficiera au CA abonnés de ce parc.

6. Qualité du service

6-1 Indicateurs de qualité

Des indicateurs qualité ont été proposées au titre du nouveau décret n° 2005-236 en date du 14 mars 2005. Un courrier relatif à l'apparition des indicateurs qualité dans les rapports d'activité a été adressé au concédant en date du 8 décembre 2005.

A – SURVEILLANCE ET PROPRETE

TYPE D'INCIDENTS PARC REPUBLIQUE														
Concernant les	Agression		Dégradation		Vol		Incendie		Inondation		Accident		Nuisances	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Personnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Véhicules	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ouvrages	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires

Beaucoup d'actes de vandalisme au cours de l'année. En règle générale, les faits se déroulent la nuit. Les délinquants ont été interpellés par la Police Nationale.

B – INDICATEURS TECHNIQUES

Ascenseurs 2016				
Mois	Dépannage Ascenseurs	Vandalisme Ascenseurs	Maintenance Ascenseur	Total interventions
janvier			1	1
février				
mars			1	1
avril				
mai			1	1
juin				
juillet			1	1
août				
septembre			1	1
Octobre				
novembre			1	1
décembre				
TOTAL	0	0	6	6
RAPPEL 2015				14

Commentaires

Hormis les visites de maintenance, aucune intervention de l'ascensoriste.

Détection Incendie 2016				
Mois	Intervention Dépannage	Intervention Vandalisme	Maintenance	Total interventions
janvier				
février				
mars				
avril				
Mai			1	1
Juin				
Juillet	1			1
Août				
septembre	1			1
Octobre	1			1
novembre				
décembre			1	1
TOTAL	3	0	2	5
RAPPEL 2015				5

Commentaires

Pas de panne majeure sur ce matériel.

Péage 2016								
Mois	LECTEUR PIETONS	Caisse automatique	Contrôleur entrée	Barrière entrée	Contrôleur sortie	Barrière sortie	Maintenance préventive	Total interventions
Janvier		1						1
Février					1		1	2
Mars	1	1	1		1	2		6
Avril			1					1
Mai		1		1				2
Juin	1				1		1	3
Juillet		1			2			3
Août			1			1		2
septembre		2					1	3
Octobre	1				2			3
novembre		3				1		4
Décembre			1		1		1	3
TOTAL	3	9	4	1	8	4	4	33
RAPPEL 2015								21

Commentaires

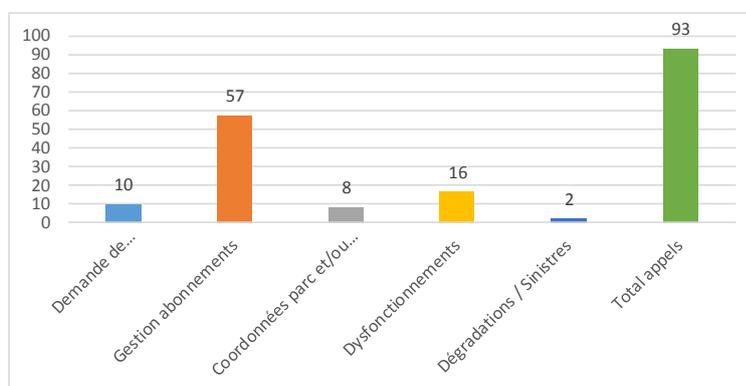
Nous enregistrons une augmentation du nombre de pannes du matériel. La majeure partie de ces pannes sont dues à une mauvaise utilisation du matériel.

C – RECLAMATIONS, CONTENTIEUX

- **Service relations clients (n° AZUR 0810 26 3000)**

Le nombre d'appels sur le numéro AZUR 0810 26 3000 est comptabilisé chaque année, et réparti en nombre en fonction de la nature des appels : incident de paiement, demande d'information sur les tarifs ou les horaires d'ouverture, réclamation sur le service rendu...

Synthèse appels Numéro Azur 2016					
Demande de renseignements et tarifs	Gestion abonnements	Coordonnées parc et/ou demande mise en relation	Dysfonctionnements	Dégradations / Sinistres	Total appels
10	57	8	16	2	93



6-2 Mesures d'amélioration proposées par le délégataire en 2017

La réparation des garde-corps des trémies d'accès au parc (accès véhicule et escaliers piétons) devient urgente.



6-3 Prestations Techniques

Maintenance

L'entretien courant est réalisé par notre service technique ou par un prestataire technique selon la nature de l'intervention.

Sont sous contrat les équipements suivants :

Incendie	DEF
Matériel de péage	TIME DESIGNA
Ascenseurs	KONE
Détection Co	DRAEGER
Extincteurs	France INCENDIE
Colonnes sèches	SICLI

Le nettoyage de l'ouvrage est réalisé par la société SAMSIC.

6-4 Prestations commerciales

Les Services

Plus que des places de parking, Indigo, en développant une politique de services complémentaires du stationnement, met à la disposition des automobilistes un ensemble de prestations personnalisées dans ses parcs.

Pour susciter l'envie de fréquenter le parc et contribuer à l'attractivité du centre-ville, Indigo propose dans ses parcs des services gratuits.

Prêt de parapluie

Les jours d'intempéries, l'automobiliste qui se gare dans les parcs Indigo, peut demander au bureau de se faire prêter un parapluie durant le temps de son stationnement. Il remet au bureau d'accueil son ticket d'entrée qui lui sera rendu à son retour au parc, en échange de la restitution du parapluie.

Le Kiosque Indigo

Une information adaptée à tous les goûts, disponible chaque jour sur le kiosque Indigo. Afin d'offrir à chacun une information proche de ses centres d'intérêts Indigo a créé le kiosque, un meuble alimenté quotidiennement en journaux et magazines gratuits, proposant des titres variés, pour tous les goûts. Situé sur le passage des piétons, le kiosque Indigo permet de prendre chaque jour un journal nouveau pour s'informer et se divertir.

Radio Indigo

Radio Indigo, première radio d'entreprise entièrement dédiée à la musique classique, est diffusée dans le parc République. Cette radio exclusive propose une musique, destinée à créer un climat apaisant et élégant, adaptée à l'univers du stationnement. La programmation de Radio Indigo a été confiée à Alain Duault, journaliste et musicologue de renom, producteur d'émissions musicales pour RTL et France Télévisions, qui sélectionne dans un répertoire allant de Monteverdi à Brahms les meilleurs morceaux et les meilleurs enregistrements.

Application Smartphone

Pour ses clients, Indigo innove pour leur rendre la ville plus facile. Cette promesse prend aujourd'hui le tournant des nouvelles technologies et la nouvelle application Smartphone, est téléchargeable gratuitement sur App Store et Google Play.

Cette application, lancée en 2013, a été conçue pour vous faciliter vos déplacements quotidiens et vous faire profiter de « bons plans » sous forme de réductions à faire valoir auprès de nos partenaires.

- L'ensemble des parkings en ouvrage sont référencés et géolocalisés, ce qui permet d'afficher facilement les itinéraires pour s'y rendre sur un plan ou en réalité augmentée ;
- Progressivement nous affichons la disponibilité en temps réel des places par parking ;
- Pour retrouver facilement votre place, rien de plus simple : un flashcode est positionné sur les portes de sortie piéton, il vous suffit de scanner ce flashcode et l'application vous guide vers cette porte ;
- Grâce à l'application, vous bénéficiez d'offres de réduction exclusives valables dans des magasins partenaires à Marseille mais également dans la France entière !

Site Internet

Les parcs Indigo bénéficient d'une présentation détaillée sur son site Internet. Cette présentation qui évoque notamment tous les services proposés par le parc est précédée d'une page présentant la présence de Indigo dans la ville. A partir de cette page, des liens spécifiquement créés par Indigo permettent de rejoindre les principaux sites Internet de la ville et de ses grands services publics.

www.parkindigo.com

Accueil des personnes à mobilité réduite

Indigo attache une grande importance au fait de faciliter l'accès au stationnement et à ses services pour les personnes à mobilité réduite.

Lors des travaux réalisés dans les parcs des efforts spécifiques sont faits pour améliorer les conditions d'accueil en supprimant, autant qu'il est possible, les obstacles physiques que les personnes à mobilité réduite peuvent rencontrer. L'ergonomie des places de stationnement qui leur sont réservées fait l'objet d'un soin particulier.

Un dialogue institutionnel, établi entre Indigo et les associations représentatives des PMR, permet au personnel de l'entreprise de prendre conscience du rôle qu'il doit jouer dans l'accueil des clients « fragiles ». Le service accompagnement permet notamment de mettre en œuvre les principes appris ainsi.

Un pictogramme à l'entrée du parking indique son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Deux-roues motorisés

Pour contribuer à libérer les trottoirs et pour offrir une solution de stationnement sécurisée aux détenteurs de véhicules à deux-roues motorisés, Indigo a créé dans la majorité des parcs un espace de stationnement entièrement dédié à cette catégorie de clients. Des formules d'abonnements attractives font le succès de cette zone qui est située à proximité du bureau du parc, renforçant ainsi son aspect sécurisant.

Numéro Azur

Les clients des parcs se voient proposer à tout moment, 24h/24 et 7j/7 la possibilité d'entrer en relation avec Indigo en appelant le numéro Azur 0 810 26 3000 qui leur permet d'exprimer leurs réclamations ou leurs critiques et de formuler leurs demandes d'informations ou leurs suggestions. Les appels du numéro Azur sont analysés quotidiennement. Une réponse leur est systématiquement apportée.

Services Autos

Indigo s'efforce de proposer des services indispensables pour l'entretien courant de la voiture, exprimant ainsi sa volonté d'intégrer le stationnement dans la vie quotidienne des citoyens et d'ouvrir le parking sur la ville et ses activités.

Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du parc de stationnement sont étudiés pour permettre de donner satisfaction au plus grand nombre d'automobilistes possible. Ils sont clairement signalés à l'entrée des parcs et dans les escaliers. S'il est fermé la nuit et certains jours, le parc reste néanmoins accessible aux clients munis de leur ticket de parking ou de la carte qui leur a servi lors de leur entrée en voiture. Ils peuvent ainsi récupérer leur véhicule à toute heure.



Lavage voitures

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, Indigo a favorisé l'installation dans certains parcs d'un service de lavage qui permet aux clients de faire nettoyer leur voiture sans rendez-vous, pendant le temps de leur stationnement.

Baby places

Moins encombrantes et moins polluantes les petites voitures ont grand succès en ville. Indigo a conçu pour elles un accueil personnalisé. Dans les parcs Indigo, les voitures de moins de 3 mètres de long disposent de places adaptées à leur encombrement, à un tarif spécifique.

Campus Indigo

Le personnel a reçu une formation au sein du Campus Indigo, premier institut de formation entièrement dédié aux métiers du stationnement dont la création a été voulue par l'entreprise pour faire face aux défis d'une filière qui se professionnalise en développant sa dimension de service.

Plus qu'un institut de formation technique, le Campus Indigo est la véritable école de commerce du stationnement. Elle organise des formations autour des disciplines propres aux métiers du stationnement en privilégiant deux thèmes essentiels : la stratégie commerciale et le management.

Le campus Indigo assure aussi des formations qualifiantes qui permettent de postuler à des emplois de responsabilité au sein de l'entreprise. L'obtention de ses diplômes aide les salariés à progresser dans la société et les rend prioritaires pour l'attribution de postes vacants.

Le campus Indigo est installé au siège de l'entreprise, à La Défense. Ses formations sont aussi assurées, en complément des enseignements théoriques, dans un réseau de parkings-école décentralisés qui permettent aux salariés de valider leurs connaissances sur le terrain.

Au-delà des diplômes maison, le Campus a aussi pour ambition de se faire agréer afin de décerner, à terme, des certificats de qualification professionnelle reconnus dans le secteur des services automobiles auxquels sont rattachés les métiers du stationnement.

Moyens de paiement

Indigo met à la disposition des automobilistes les moyens de paiement les plus récents et les techniques les plus souples.



Télépéage

Pour permettre aux automobilistes de gagner du temps, les parcs Indigo ont adopté le Télépéage par badge *t*. Déjà utilisé pour les péages d'autoroutes, le Télépéage permet un appréciable gain de temps en offrant à ses 2.500.000 de détenteurs de payer en une fois, chaque mois, leurs péages d'autoroutes et leurs temps de stationnement consommés dans les différents parcs où ils ont utilisé ce moyen de paiement.

TOTAL GR

Pour faciliter la vie des professionnels, Indigo propose dans le parc République le paiement du stationnement à l'aide de la carte TOTAL GR. Près de 2.000.000 de professionnels français sont détenteurs de la carte TOTAL GR. Avec cette carte le stationnement consommé chez Indigo est facturé mensuellement et évite au client la production fastidieuse de notes de frais.



Cartes bancaires

Le paiement par carte bancaire facilite la vie des automobilistes, c'est pourquoi Indigo le propose dans ses parcs et permet aux clients, pour gagner du temps, de payer sur les bornes de sortie.

MOYENS DE PAIEMENT (Répartition de la Recette Totale)

	2015	2016
Espèces	6,1%	4.1%
Chèques	7,7%	4.6%
Cartes Bancaires	34,8%	36.4%
Prélèvement Automatique Mensuel	38,2%	31.2%
Liber'T	8,1%	6.8%
Cartes TOTAL GR	5,1%	4.4.%
Virements		12.5%

Commentaires

Nous remarquons une baisse des paiements en espèces et par chèque bancaires. Légère augmentation des règlements au moyen de la carte bancaire. Le paiement par virement est également un moyen utilisé par les entreprises depuis 2016.

Opérations commerciales

OFFRE STREET MARKETING

Pour accompagner la création des Boutiques et également orienter davantage nos clients vers le canal internet, nous avons mené à partir de septembre 2016 une campagne de promotion des abonnements via le canal internet, sous forme de flyers distribués aux alentours des parcs de stationnement.



PARTENARIATS LOCAUX :

Indigo est un acteur impliqué dans le développement des commerces et la vie culturelle marseillaise. Nous avons noué des partenariats avec: l'Opéra, le Théâtre la Criée, le Musée Regards de Provence, le Dock des Suds, le Rooftop, le Silo, les hôtels du Vieux Port, l'Olympique de Marseille, Run in Marseille, les Nauticales, la Foire de Marseille, le Théâtre du Gymnase, le Vélotour.

Ces partenariats qui reflètent notre engagement pour la vie culturelle, festive et associative de la Métropole, offrent des conditions de stationnement préférentielles dans le cadre des manifestations proposées par nos partenaires.

7. Annexes

- Annexe 1 : Statistiques Parc République
- Annexe 2 : Liste des amodiataires Parc République
- Annexe 3 : Organigramme Parc République
- Annexe 4 : Compte d'exploitation 2016 Parc République – Version Complète
- Annexe 5 : Note sur l'Etablissement des Comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public
- Annexe 5a : Présentation des Méthodes et des Eléments de calcul Economique Annuel et Pluriannuel (Article R 1411-7 I- a et b du CGCT)
- Annexe 5b : Règles et méthodes comptables (I – a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation
- Annexe 5c : Gestion des services communs
- Annexe 6 : Comparatif Réalisé N / Budgété N Parc République – Version Complète
- Annexe 7 : Comparatif Budgété N+1 / Réalisé N Parc République – Version Complète
- Annexe 8 : Bilan et Comptes de résultat de la Société Concessionnaire

Statistiques parc République

Parc	130026 - République, Marseille		Nb places publiques	700
			Nb pl. amodiées ou vendues	100
Montants	TTC		Nb pl. amodiables	0
Recettes	lissées		Nb total places	800
Type de contrat	Concession			

	Recettes à la place TTC	
2012	1864,25	
2013	1953,99	
2014	1853,78	
2015	1633,60	
2016	1625,26	

Chiffre d'affaires TTC horaires en €

Mois	Exercice			Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	
Janvier	38 126,30	36 020,80	42 321,70	35 685,07
Février	37 753,00	37 326,40	38 828,40	36 190,19
Mars	49 135,10	42 640,40	39 772,10	45 832,30
Avril	52 544,30	50 983,20	48 478,30	52 261,90
Mai	56 144,50	54 184,25	50 699,30	57 787,01
Juin	58 403,30	47 546,20	44 675,80	57 655,61
Juillet	56 152,70	46 813,00	53 222,20	39 695,48
Août	59 707,00	56 619,40	59 649,80	51 187,60
Septembre	47 209,40	42 348,80	41 146,40	48 867,90
Octobre	48 031,10	47 168,80	42 019,60	53 081,83
Novembre	44 593,00	46 427,00	39 024,80	42 676,20
Décembre	42 579,70	44 210,70	37 896,40	43 861,44
#REF!	590 379,40	552 289,95	537 734,80	564 782,13
Total exercice	590 379,40	552 289,95	537 734,80	564 782,13
Evolution N/N-1				5,03%

Chiffre d'affaires TTC Abonnements et locations en €

Mois	Exercice			Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	
Janvier	77 316,62	73 366,13	59 153,65	59 259,59
Février	78 066,55	74 482,90	60 208,90	59 330,45
Mars	79 539,15	75 078,68	60 344,84	60 328,02
Avril	77 414,66	76 359,73	65 559,06	60 381,69
Mai	79 909,58	73 171,53	60 387,00	58 624,57
Juin	78 971,82	76 012,16	57 879,03	59 264,71
Juillet	75 709,16	75 539,20	62 031,37	58 879,64
Août	73 154,16	75 010,18	61 475,18	57 539,44
Septembre	75 145,41	72 451,44	60 895,20	57 876,76
Octobre	74 757,69	74 757,03	61 668,61	57 528,65
Novembre	74 806,28	75 148,35	60 593,96	57 287,04
Décembre	75 269,96	77 993,07	60 469,92	58 759,71
#REF!	920 071,04	899 370,60	730 666,72	705 040,27
Total exercice	920 071,04	899 370,60	730 666,72	705 040,27
Evolution N/N-1				-3,51%

Chiffre d'affaires TTC globales en €

Mois	Exercice			Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	
Janvier	117 954,75	111 986,76	104 131,18	97 718,57
Février	118 022,38	113 639,13	101 808,63	99 142,37
Mars	131 874,08	119 640,91	103 245,77	107 745,11
Avril	134 468,59	129 562,76	116 782,19	115 404,52
Mai	141 153,91	150 299,31	114 536,13	118 478,40
Juin	141 534,95	125 328,19	104 965,16	121 246,09
Juillet	138 049,49	125 047,53	120 309,40	100 896,17
Août	141 810,99	136 265,91	126 382,81	111 505,75
Septembre	126 874,64	118 324,77	105 185,93	108 417,16
Octobre	126 790,12	124 752,16	106 000,21	113 541,97
Novembre	123 509,11	123 655,88	103 214,26	103 638,85
Décembre	121 149,49	124 524,60	100 320,82	102 471,38
#REF!	1 563 192,50	1 483 027,91	1 306 882,49	1 300 206,34
Total exercice	1 563 192,50	1 483 027,91	1 306 882,49	1 300 206,34
Evolution N/N-1				-0,51%

Fréquentation horaires payantes

Mois	Exercice			Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	
Janvier	6 046	5 592	5 941	4 890
Février	5 734	5 293	5 457	5 001
Mars	7 427	6 249	5 737	5 946
Avril	7 461	6 995	6 670	6 564
Mai	7 522	7 353	6 460	7 062
Juin	7 672	6 171	6 471	6 906
Juillet	7 252	6 085	6 106	6 320
Août	6 701	6 870	6 467	6 542
Septembre	6 798	6 547	5 871	6 314
Octobre	6 985	6 962	5 422	6 919
Novembre	6 052	6 219	5 236	6 004
Décembre	6 207	6 028	5 057	6 175
#REF!	81 847	76 364	70 895	74 543
Total exercice	81 847	76 364	70 895	74 543
Evolution N/N-1				5,15%

Nombre d'abonnements et locations

Mois	Exercice				Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	2016	
Janvier	772	723	531	525	
Février	768	728	535	517	
Mars	776	715	538	511	
Avril	770	723	573	525	
Mai	788	717	532	525	
Juin	781	720	540	528	
Juillet	759	713	543	514	
Août	722	690	538	502	
Septembre	759	693	547	502	
Octobre	750	709	550	509	
Novembre	753	698	536	516	
Décembre	726	712	532	511	
#REF!	9 124	8 541	6 495	6 185	
Total exercice	9 124	8 541	6 495	6 185	
Evolution N/N-1				-4,77%	

Ticket moyen

Mois	Exercice				Evolution N/N-1
	2013	2014	2015	2016	
Janvier	6,31	6,44	7,12	7,30	
Février	6,58	7,05	7,12	7,24	
Mars	6,62	6,82	6,93	7,71	
Avril	7,04	7,29	7,27	7,96	
Mai	7,46	7,37	7,85	8,18	
Juin	7,61	7,70	6,90	8,35	
Juillet	7,74	7,69	8,72	6,28	
Août	8,91	8,24	9,22	7,82	
Septembre	6,95	6,47	7,01	7,74	
Octobre	6,88	6,78	7,75	7,78	
Novembre	7,37	7,47	7,45	7,11	
Décembre	6,86	7,33	7,49	7,10	
#REF!	7,19	7,22	7,57	7,55	
Moyenne annuelle	7,19	7,22	7,57	7,55	
Evolution N/N-1				-0,29%	

Répartition catégories d'abonnement

	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
"24/24 Annuel"	23	23	23
"24/24 Trimestriel"	17	17	17
"24/24 Mensuel"	2	1	2
"24/24 Résident"	274	278	277
"Nuit"	15	16	15
"Pro"	156	157	155
"Petite place et utilitaire"	22	24	22

total 509 516 511

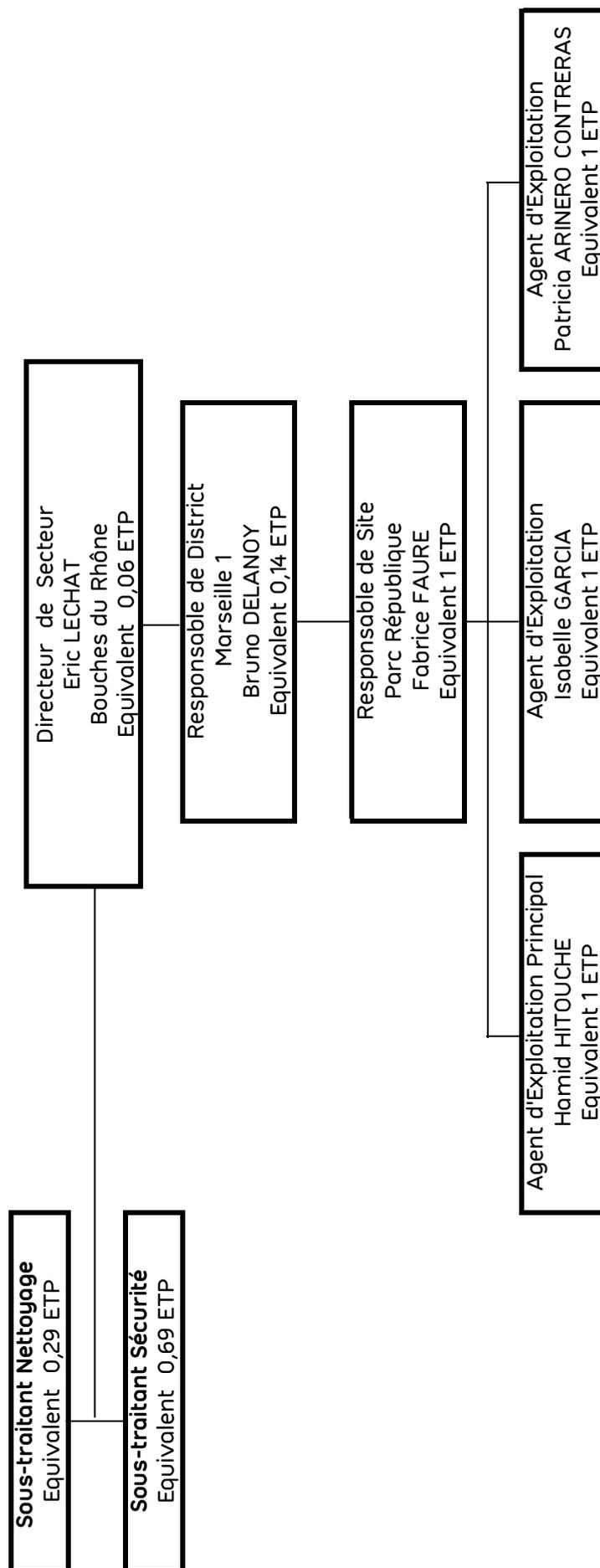
Indigo Infra France
 Imm. Ile de France Bt A
 4 Place de la Pyramide
 92800 PUTEAUX / LA DEFENSE
 SA au capital de 16 431 968 €
 RCS 304 646 078 RCS NANTERRE

Parking République
 2 rue Jean Cathala
 13002 MARSEILLE

Annexe 2 - Liste des Places et des bénéficiaires

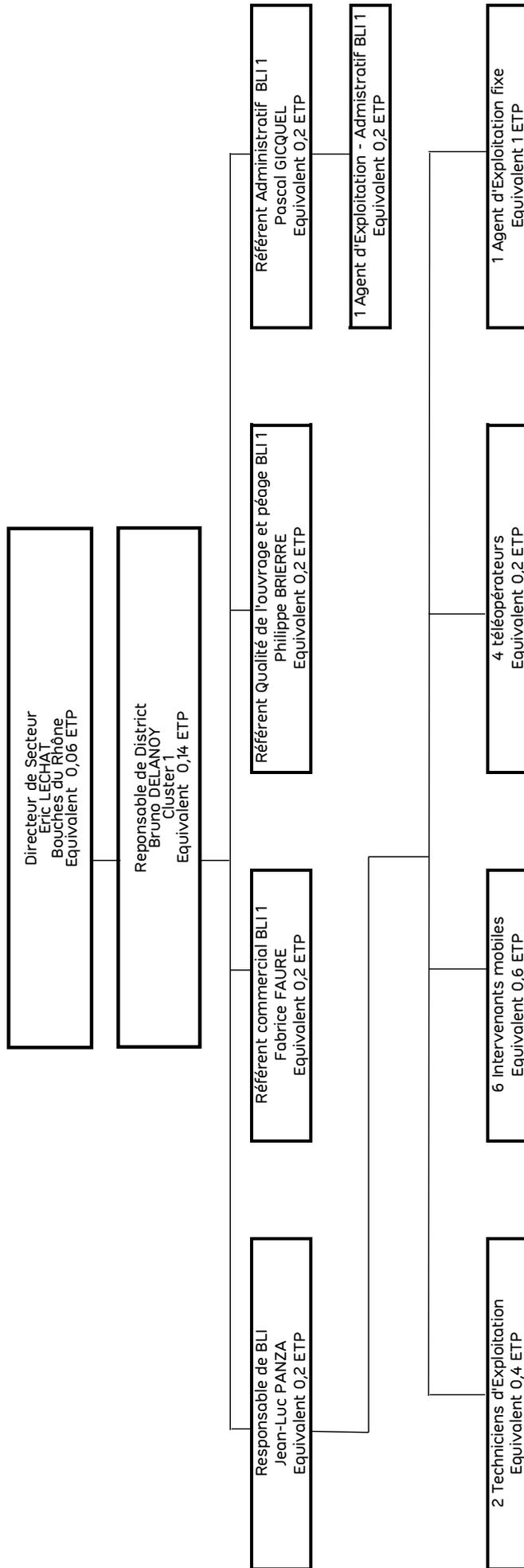
Numéro Place	Civilité	Titulaire	Adresse	CP	Ville
3003		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3004		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3005		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3006		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3007		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3008		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3009		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3010		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3011		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3012		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3013		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3014		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3015		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3016		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3017		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3018		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3019		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3020		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3021		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3022		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3023		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3024		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3025		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3026		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3027	M. Mme	Nicolas LE MER	Chemin de la Colle@Quartier Le Puits Vieux	13480	CABRIES
3028	M. et Mme	Michel HUET	107 Chemin du Gey	38590	BREZINS
3029		SCI GAZULE	142 RUE Breteuil	13006	MARSEILLE
3066	Melle	Marie-Michelle MARSELLI	66 RUE de la République	13002	MARSEILLE
3067	Mime	Françoise BRUNO	5 RUE Félix Eboué	13002	MARSEILLE
3068		BPIFRANCE FINANCEMENT	27/31 Avenue du Général Ledlerc	94700	MAISONS-ALFORT
3069	Mime	Marie SUDRES	22 Bis RUE Saint Euphry	46090	PRADINES
3070	Sté	IBARXKA	AVENUE Frédérique Mistral	13109	SIMIANE COLLONGUE
3071	M. et Mme	Vincent GUILLOIN	15 RUE François Moisson	13200	MARSEILLE
3072	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3073	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3074	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3075	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3076	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3077	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3078	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3079	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3080	M.	Yves VIANO	63/65 RUE de la République	13002	MARSEILLE
3081	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3082	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3083	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3084	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3085	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3086	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3087	Sté	NATIXIS LEASE IMMO	30 AVENUE Pierre Mendes France	75013	PARIS
3088		RÉSIDENCES DE LA RÉPUBLIQUE	47 RUE de Monceau	75008	PARIS

2-4 Ressources Humaines Parc République jusqu'au 08/02/2016 - Annexe 3



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 7 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 6 Opérateurs ainsi que 6 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

2-4 Ressources Humaines Parc République après le 08/02/2016 - Annexe 3



NB : En complément du personnel affecté pour l'exploitation des ouvrages, est réaffecté un prorata de 4 % des frais liés à l'équipe du Poste de Contrôle Centralisé, à savoir un Responsable et 3 Opérateurs ainsi qu'un prorata de 5 % des frais liés à l'équipe du service technique, à savoir un responsable et 2 techniciens.

Annexe 4 - PARC DE STATIONNEMENT : 130026 Marseille République

DELEGANT: COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2016

COMPTE DE RESULTAT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AU 31/12/2016	ANNEE 2015	ANNEE 2016	Ecart
Horaires parcs	472 335	487 991	15 656
Abonnés parcs	609 506	584 616	-24 890
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires	0		0
Activités annexes	13 270	13 753	483
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 095 111	1 086 360	-8 751
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	61 507	62 199	692
Sous Total Autres Produits	61 507	62 199	692
Total Produits d'Exploitation	1 156 618	1 148 559	-8 059
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-190 621	-165 000	25 621
Personnel contrat à durée déterminée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 664	-2 913	751
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-21 199	-7 322	13 877
Prestations de Nettoyage	-36 289	-30 244	6 045
Prestations de Gardiennage	-26 095	-25 195	900
Sous Total Frais de Personnel	-277 868	-230 674	47 194
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-50 677	-62 797	-12 120
Entretien : Contrats	-21 010	-21 000	10
Electricité, Fluides	-46 005	-40 083	5 922
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-3 858	-2 594	1 264
Location Matériel d'Exploitation	-492	-1 393	-901
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-122 041	-127 867	-5 826
Actions Commerciales	-1 539	-606	933
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-5 851	-5 465	386
Frais Administratifs et Divers	-1 409	-809	600
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-8 799	-6 880	1 919
Total Charges Directes d'Exploitation	-408 708	-365 421	43 287
Police d'Assurances	-8 217	-6 826	1 391
Sinistres	-5 209	-848	4 361
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-3 443	-4 424	-981
Redevances Aux Concédants	-493 517	-496 219	-2 702
Taxes et Versements Assimilés	-70 676	-69 588	1 088
Autres Charges et Provisions Courantes	-319	111	430
Charges de Gros Entretien	-1 495	-10 217	-8 722
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-29 837	-24 229	5 608
Frais Généraux Siège	-72 871	-75 440	-2 569
Total Autres Charges d'Exploitation	-685 583	-687 680	-2 097
Total Charges d'Exploitation	-1 094 290	-1 053 101	41 189
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-55 656	-109 309	-53 653
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	6 671	-13 851	-53 653
Frais Financiers	-12 134	-17 497	-20 522
Total Frais Financiers	-12 134	-17 497	-5 363
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	-5 463	-31 348	-25 885

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2016)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) ou à l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

L'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT- (décret n° 2005-236 du 14 mars 2005) ou l'article 33 du décret du n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016, sont venus encadrer son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer depuis 2006 dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez joint au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R 1411-7 du CGCT et I.1°.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016), a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 1411-7 CGCT I-d) ou article 33 - II -1°.a) - du décret du 1^{er} février 2016), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2016.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe I - g) de l'article R 1411-7 CGCT ou au paragraphe II-1°.c) de l'article 33 du décret du 1^{er} février 2016 est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2016 (art. R 1411-7 CGCT I- e et art. 33 - II-1°.b) du décret du 1^{er} février 2016), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 1411-7 CGCT - I-f ou article 33 I-1°.d)).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 1411-7 - I - h ou art. 33- II.1°.d) du décret du 1^{er} février 2016).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par les articles L 1411-3 et R-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, ou par l'article 52 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et de l'article 33 de son décret d'application applicables aux contrats de concession conclus à partir du 1^{er} avril 2016. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 21 avril 2017

Le Directeur Administratif et Financier
Ghislaine MATTLINGER



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL

(Article R 1411-7 I- a et b du CGCT et article 33 du décret n°2016-86 du 01/02/2016 –I.1°.a et b)

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en:

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges: frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests: Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2016 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2016, il est appliqué un pourcentage de 5,5 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2015. Le taux est représentatif du coût des capitaux engagés par le groupe INDIGO.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas de d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installations technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2016

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park (nouvelle dénomination de VINCI Park Services) et la société Infra Park depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Infra Park comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Infra Park et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Ainsi, concernant l'exercice 2016, l'affectation des frais de structure correspond à 8,95% du chiffre d'affaires prévisionnel du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions techniques

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Perception et collecte des recettes pour le compte de la Société,
- Relations avec les usagers/utilisateurs et les clients amont,
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du groupe INDIGO, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
- Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.

3. Missions commerciales
 - Etudes de marché,
 - Prospection et animation commerciales,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnements et de location ou de cession de droits d'occupation,
 - Gestion des assurances (polices et sinistres).
5. Gestion de la société délégataire
 - Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions ou décisions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés.

Infra Park consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque

Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des évènements, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement

Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement

Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation

Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.
5. Audit interne

Sécurisation des données informatiques et monétaires, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Infra Park interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.

Annexe 6 - PARC DE STATIONNEMENT : 130026 Marseille République

DELEGANT: COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2016

COMPARATIF Réalisé N / Budgété N	BUDGET 2016	ANNEE 2016	Ecart
Horaires parcs	524 667	487 991	-36 676
Abonnés parcs	629 640	584 616	-45 024
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires	21 400		-21 400
Activités annexes	14 400	13 753	-647
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 190 107	1 086 360	-103 747
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	50 000	62 199	12 199
Sous Total Autres Produits	50 000	62 199	12 199
Total Produits d'Exploitation	1 240 107	1 148 559	-91 548
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-210 804	-165 000	45 804
Personnel contrat à durée déterminée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-3 900	-2 913	987
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-8 400	-7 322	1 078
Prestations de Nettoyage	-26 800	-30 244	-3 444
Prestations de Gardiennage	-18 000	-25 195	-7 195
Sous Total Frais de Personnel	-267 904	-230 674	37 230
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-53 300	-62 797	-9 497
Entretien : Contrats	-31 000	-21 000	10 000
Electricité, Fluides	-42 017	-40 083	1 934
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-4 000	-2 594	1 406
Location Matériel d'Exploitation	-600	-1 393	-793
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-130 917	-127 867	3 050
Actions Commerciales	-1 000	-606	394
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-5 800	-5 465	335
Frais Administratifs et Divers	-1 500	-809	691
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-8 300	-6 880	1 420
Total Charges Directes d'Exploitation	-407 120	-365 421	41 699
Police d'Assurances	-7 141	-6 826	315
Sinistres	0	-848	-848
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-5 951	-4 424	1 527
Redevances Aux Concédants	-552 596	-496 219	56 377
Taxes et Versements Assimilés	-71 199	-69 588	1 611
Autres Charges et Provisions Courantes	0	0	0
Charges de Gros Entretien	0	-10 217	-10 217
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-26 182	-24 229	1 953
Frais Généraux Siège	-80 927	-75 440	5 487
Total Autres Charges d'Exploitation	-743 996	-687 791	56 205
Total Charges d'Exploitation	-1 151 116	-1 053 212	97 904
Autres Charges Non Courantes		-17 683	-17 683
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-465	-387	78
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-115 481	-91 239	24 242
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-115 946	-109 309	6 637
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	-26 955	-13 962	12 993
Frais Financiers	-17 498	-17 497	1
Total Frais Financiers	-17 498	-17 497	1
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	-44 453	-31 459	12 994

Annexe 7 - PARC DE STATIONNEMENT : 130026 Marseille République

DELEGANT: COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

DELEGATAIRE : SOCIETE Indigo Infra France

en euros H.T.

ANNEE : 2016

COMPARATIF Réalisé N / Budgété N+1	ANNEE 2016	BUDGET 2017	Ecart
Horaires parcs	487 991	494 179	6 188
Abonnés parcs	584 616	595 930	11 314
Voirie			
Garantie de recettes villes			
Prestation de services			
Activité de Contrôle			
Appels de charges amodiataires		21 600	21 600
Activités annexes	13 753	15 600	1 847
Sous Total Chiffre d'Affaires	1 086 360	1 127 309	40 949
Subventions d'exploitation			
Autres Produits	62 199	60 000	-2 199
Sous Total Autres Produits	62 199	60 000	-2 199
Total Produits d'Exploitation	1 148 559	1 187 309	38 750
Personnel Interne Au Groupe VP (Yc Personnel Technique)	-165 000	-165 881	-881
Personnel contrat à durée déterminée			
Autre Personnel externe et Frais Divers	-2 913	-1 900	1 013
Personnel Intérimaire d'Exploitation	-7 322	-1 589	5 733
Prestations de Nettoyage	-30 244	-32 000	-1 756
Prestations de Gardiennage	-25 195	-18 162	7 033
Sous Total Frais de Personnel	-230 674	-219 532	11 142
Entretien : Interventions Techniques et Fournitures	-62 797	-43 500	19 297
Entretien : Contrats	-21 000	-24 500	-3 500
Electricité, Fluides	-40 083	-36 000	4 083
Autres Prestations Sous Traitées			
Frais de Télécommunication	-2 594	-354	2 240
Location Matériel d'Exploitation	-1 393		1 393
Sous Total Autres Frais d'Exploitation	-127 867	-104 354	23 513
Actions Commerciales	-606	-375	231
Collecte de Fonds et Traitements Bancaires	-5 465	-5 400	65
Frais Administratifs et Divers	-809	-500	309
Sous Total Frais Fonct. Adm. & Commerc.	-6 880	-6 275	605
Total Charges Directes d'Exploitation	-365 421	-330 161	35 260
Police d'Assurances	-6 826	-6 764	62
Sinistres	-848		
Loyers, Charges Locatives et de Co-Propriété	-4 424	-4 509	-85
Redevances Aux Concédants	-496 219	-501 703	-5 484
Taxes et Versements Assimilés	-69 588	-69 413	175
Autres Charges et Provisions Courantes	111		
Charges de Gros Entretien	-10 217	-10 000	
Frais de Pilotage et d'Encadrement Région	-24 229	-24 801	-572
Frais Généraux Siège	-75 440	-77 221	-1 781
Total Autres Charges d'Exploitation	-687 680	-694 411	-6 731
Total Charges d'Exploitation	-1 053 101	-1 024 572	28 529
Autres Charges Non Courantes	-17 683		17 683
Dot. Amort. Mat. Bureau / Transport	-387	-224	163
Dotations aux amortissements d'Exploitation	-91 239	-90 574	665
Autres Provisions Non Courantes			
Total Amortissements et Provisions Non Courantes	-109 309	-90 798	18 511
RESULTAT OPERATIONNEL D'ACTIVITE	-13 851	71 939	85 790
Frais Financiers	-17 497	-12 233	5 264
Total Frais Financiers	-17 497	-12 233	5 264
Resultat avant Impôts sur les Sociétés et Déficit antérieurs	-31 348	59 706	91 054

INDIGO INFRA FRANCE

Société Anonyme

4 place de la Pyramide – Immeuble Ile de France – Bâtiment A
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

INDIGO INFRA FRANCE

Société Anonyme

4 place de la Pyramide – Immeuble Ile de France – Bâtiment A
92800 PUTEAUX / LA DEFENSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société INDIGO INFRA FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans le paragraphe 4 « Titres de participation » des règles et méthodes comptables de vos annexes, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'acquisition apparaît supérieure à la quote-part de situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus-values latentes et des perspectives de rentabilité. Nous avons examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2017

Le Commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Marc de Villartay



Indigo Infra France

Comptes annuels au 31/12/2016

**4 place de la Pyramide Immeuble Ile de France - Bâtiment A
92800 Puteaux / La Défense**

**Société anonyme
N° RCS 304646078**

SOMMAIRE

<u>SOMMAIRE.....</u>	<u>2</u>
<u>BILAN - ACTIF.....</u>	<u>3</u>
<u>BILAN - PASSIF.....</u>	<u>4</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT (1ère partie).....</u>	<u>5</u>
<u>COMPTE DE RESULTAT (suite).....</u>	<u>6</u>
<u>Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode.....</u>	<u>7</u>
<u>Règles et méthodes comptables.....</u>	<u>8</u>
<u>Règles et méthodes comptables (suite).....</u>	<u>9</u>
<u>Etat de l'actif immobilisé.....</u>	<u>10</u>
<u>Etat des amortissements.....</u>	<u>11</u>
<u>Etat des provisions.....</u>	<u>12</u>
<u>Etat des échéances des créances et des dettes.....</u>	<u>13</u>
<u>Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....</u>	<u>14</u>
<u>Liste des filiales et des participations.....</u>	<u>15</u>
<u>Variation des capitaux propres et composition du capital social.....</u>	<u>16</u>
<u>Engagements hors bilan.....</u>	<u>17</u>
<u>Fiscalité différée ou latente.....</u>	<u>18</u>
<u>Charges et produits exceptionnels.....</u>	<u>19</u>
<u>Opérations avec les entreprises liées.....</u>	<u>20</u>

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

BILAN-ACTIF	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	222 536 191	114 060 360	108 475 831	104 427 181
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immobilisations incorporelles	32 158 478		32 158 478	29 674 453
TOTAL immobilisations incorporelles	254 694 669	114 060 360	140 634 309	134 101 635
Terrains	1 954 276		1 954 276	1 954 276
Constructions	59 173 955	23 324 490	35 849 465	37 361 860
Installations techniques, matériel	2 681 734	1 065 679	1 616 054	1 115 602
Autres immobilisations corporelles	493 501	381 895	111 606	62 968
Immobilisations en cours	889 241		889 241	637 652
Avances et acomptes	190 322		190 322	84 065
TOTAL immobilisations corporelles	65 383 029	24 772 064	40 610 965	41 216 424
Participations	26 468 204	1 173 000	25 295 204	13 185 377
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	217 426		217 426	217 426
TOTAL immobilisations financières (2)	26 685 630	1 173 000	25 512 630	13 402 803
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	346 763 328	140 005 424	206 757 904	188 720 861
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes	830 757		830 757	960 193
Clients et comptes rattachés	11 977 847	724 112	11 253 735	6 497 720
Autres créances	19 077 587	38 437	19 039 150	14 603 348
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	31 055 434	762 549	30 292 885	21 101 067
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	1 076 362		1 076 362	587 173
TOTAL Disponibilités	1 076 362		1 076 362	587 173
Charges constatées d'avance (3)	4 332 988		4 332 988	3 445 431
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	37 295 541	762 549	36 532 992	26 093 864
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	384 058 869	140 767 974	243 290 895	214 814 726
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :			3 114 831	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

BILAN-PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	16 431 968	16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 916 610	4 916 610
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 643 197	1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716	5 335 716
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	82 902	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 974 433	9 325 884
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	38 384 825	37 653 374
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	61 425	212 898
Provisions pour charges	3 090 642	2 050 642
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	3 152 067	2 263 540
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1 237 640
Emprunts et dettes financières divers	93 725 451	104 039 542
TOTAL Dettes financières (1)	93 725 451	105 277 181
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	299 744	445 653
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	13 147 902	3 543 701
Dettes fiscales et sociales (1)	4 758 989	3 589 318
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	36 557 884	34 975 232
Autres dettes (1)	46 341 386	20 844 960
TOTAL Dettes	101 105 904	63 398 866
Produits constatés d'avance (1)	6 922 649	6 221 764
TOTAL DETTES (IV)	201 754 004	174 897 812
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	243 290 895	214 814 726
(1) dont à plus d'un an	85 376 311	95 233 856
dont à moins d'un an	116 077 949	79 218 303
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		1 237 640

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	86 031 986	76 802 342
Chiffre d'affaires net	86 031 986	76 802 342
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	257 067	272 962
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 323 724	2 789 675
Autres produits	11 781	-1 568 404
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	87 624 558	78 296 576
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	31 389 036	29 801 184
Impôts, taxes et versements assimilés	1 576 794	1 944 515
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	12 402 448	11 153 923
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	452 007	601 799
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 367 527	1 505 760
Autres charges	24 845 995	19 227 660
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	72 033 808	64 234 841
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 590 751	14 061 735
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)	3 103 973	2 640 647
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		145 399
Autres intérêts et produits assimilés (3)	39 522	35 507
Reprises sur provisions et transferts de charges		130 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	3 143 496	2 951 553
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	400 173	
Intérêts et charges assimilées (4)	2 162 046	1 248 620
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	2 562 219	1 248 620
RÉSULTAT FINANCIER	581 277	1 702 933
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	16 172 027	15 764 668

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 000	879 585
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 155 347	2 017 989
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 157 347	2 897 574
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 221 085	699 795
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	256 977	1 066 555
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	1 478 062	1 766 350
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-320 715	1 131 224
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	5 876 879	7 570 008
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	91 925 401	84 145 703
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	81 950 968	74 819 819
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	9 974 433	9 325 884
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées	3 047 346	2 821 276
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	2 562 219	1 066 925
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2014-03.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2016 des sociétés :

- SAS INFRAFOCH TOPCO - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.
- SAS INFRA PARK - 4, place de la Pyramide - Immeuble ile de France - 92800 Puteaux la Défense.

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		243 235 245		21 183 011
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		243 235 245		21 183 011
Terrains		1 954 276		
Constructions	Sur sol propre	49 205 800		
	Sur sol d'autrui	136 488		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 925 501		126 990
Installations techniques, matériel et outillage industriels		2 383 679		71 332
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	97 496		27 393
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	339 026		0
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours		637 652		848 582
Avances et acomptes		84 065		54 150
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		64 763 982		1 128 447
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		13 958 204		10 010 000
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		217 426		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		14 175 630		10 010 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		322 174 857		34 821 457

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		-3 866 194	5 857 393	254 694 669	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		-3 866 194	5 857 393	254 694 669	
Terrains				1 954 276	
Constructions	Sur sol propre			49 205 800	
	Sur sol d'autrui			136 488	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	159 092	379 915	9 831 667	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		551 855	325 133	2 681 734	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	41 054	3 663	162 279	
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		7 803	331 222	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		-596 992		889 241	
Avances et acomptes		52 107		190 322	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		207 116	716 515	65 383 029	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations		2 500 000		26 468 204	
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières				217 426	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)		2 500 000		26 685 630	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		-1 159 078	6 573 908	346 763 328	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles		106 865 538	10 627 307	4 795 814	112 697 032
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		106 865 538	10 627 307	4 795 814	112 697 032
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	17 260 242	1 010 819		18 271 061
	Sur sol d'autrui	19 558	1 950		21 509
	Installations générales, agencements	4 516 513	785 808	270 401	5 031 920
Installations techniques, matériels et outillages		1 220 041	117 965	277 430	1 060 576
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	32 238	19 810	1 375	50 673
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	339 026	0	7 803	331 222
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		23 387 619	1 936 352	557 010	24 766 961
TOTAL GENERAL (I+II)		130 253 157	12 563 659	5 352 823	137 463 993

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 263 540	1 367 527	479 000	3 152 067
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	2 263 540	1 367 527	479 000	3 152 067
Provisions sur immos incorporelles	2 268 072	90 664	995 407	1 363 328
Provisions sur immos corporelles	159 940	5 103	159 940	5 103
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	772 827	400 173		1 173 000
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	775 060	452 007	502 955	724 112
Autres provisions pour dépréciations	38 437			38 437
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	4 014 335	947 947	1 658 301	3 303 981
TOTAL GENERAL (I+II+III)	6 277 875	2 315 474	2 137 301	6 456 048
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 819 534	981 955	
Dont dotations et reprises financières		400 173		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		95 767	1 155 347	
Dépréciations des titres mis en équivalence				

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières		217 426		217 426
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)		217 426		217 426
Clients douteux ou litigieux		54 218	54 218	
Autres créances clients		11 923 629	11 923 629	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	7 095 565	7 095 565	
	Autres impôts			
	Divers	1 434 487	1 434 487	
Groupes et associés		8 162 318	8 162 318	
Débiteurs divers		3 215 975	3 215 975	
Charges constatées d'avance		4 332 988	1 218 157	3 114 831
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		36 219 179	33 104 348	3 114 831
TOTAL DES CREANCES (I+II)		36 436 606	33 104 348	3 332 258
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		93 725 451	10 410 504	41 600 000	41 714 947
Fournisseurs et comptes rattachés		13 147 902	13 147 902		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		104 222	104 222		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	2 644 813	2 644 813		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	2 009 954	2 009 954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		36 557 884	36 557 884		
Groupes et associés		23 860 122	23 860 122		
Autres dettes		22 481 264	22 481 264		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		6 922 649	4 861 284	572 198	1 489 167
TOTAL DES DETTES		201 454 260	116 077 949	42 172 198	43 204 113
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		10 400 000			

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

CHARGES A PAYER	Montant
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	10 504
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 337 263
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 114 176
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	15 123 613
AUTRES DETTES	21 103 049
TOTAL	39 688 604

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	5 339 197
AUTRES CREANCES	1 739 565
TOTAL	7 078 761

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	16 431 968						16 431 968
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	4 916 610						4 916 610
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	1 643 197						1 643 197
Réserves statutaires ou contractuelles	5 335 716						5 335 716
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau				82 902			82 902
Résultat de l'exercice	9 325 884	9 974 433		-9 325 884			9 974 433
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	37 653 374	9 974 433		-9 242 982			38 384 825

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2016	Valeur nominale
Actions ordinaires	1 026 998			1 026 998	16,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Parts fondateurs					
TOTAL	1 026 998			1 026 998	

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

ENGAGEMENTS HORS BILAN		MONTANTS
ENGAGEMENTS RECUS		
TOTAL		
ENGAGEMENTS DONNES		
Garanties d'exécution des conventions de concessions ou prestations		3 833 329
Garanties de bonne fin de travaux		468 250
Garanties de paiement ou contentieux ou fiscales		115 811
Garanties financières Mère pour le compte de filiale		29 102 420
Locations immobilières		14 920 000
Redevances fixes DSP		115 089 984
Engagements d'achat et d'investissement		23 098 000
TOTAL		186 627 794

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	267 169	89 056
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	267 169	89 056
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges	3 090 642	1 030 214
Provision pour dépréciations	1 335 164	445 055
Charges à payer	104 222	34 741
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total	4 530 028	1 510 009
Situation différée nette		-1 420 953

(1) Taux d'impôt : 33,33%

Indigo Infra France
Comptes annuels au 31/12/2016

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées	17 795 204	
Prêts		
Immobilisations financières	17 795 204	
Créances clients et comptes rattachés	1 675 098	
Autres créances	9 745 812	
Créances	11 420 910	
Emprunts et dettes financières divers		93 610 504
Dettes financières		93 610 504
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		11 660 352
Dettes sur immobilisations		26 276 887
Autres dettes		23 860 122
Dettes		61 797 361

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	29 874 776	828 666
Charges et produits financiers	2 562 219	3 047 346
Charges et produits exceptionnels		